

Article

« Le système financier bas-canadien au tournant du XIX^e siècle »

Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot

L'Actualité économique, vol. 59, n° 3, 1983, p. 456-513.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/601061ar>

DOI: 10.7202/601061ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

LE SYSTÈME FINANCIER BAS-CANADIEN AU TOURNANT DU XIX^e SIÈCLE*

Gilles PAQUET

Université d'Ottawa

Jean-Pierre WALLOT

Université de Montréal

«...une province dont l'économie dépendait très étroitement du marché de la finance...»

Albert Faucher

I. INTRODUCTION

Le Bas-Canada au tournant du XIX^e siècle est un fragment ouvert à l'intérieur d'un système atlantique en pleine mutation. C'est à ce moment que sa texture institutionnelle se transforme de façon importante: restructuration et modernisation de l'économie et de la société bas-canadiennes, avons-nous suggéré ailleurs, seconde grande discontinuité dans l'expérience de la socio-économie canadienne¹. Pour analyser cette discontinuité, nous avons utilisé une approche méso-analytique qui table sur un découpage de la socio-économie comme « processus institué » en six sous-procès fondamentaux (démographie, production et échange, finance, écologie des groupes sociaux et leurs motivations, État, répartition). Ceux-ci se conjuguent et composent la trame « organisationnelle » de la socio-économie. Ils constituent autant de terrains différents où l'on peut repérer les signes de cette restructuration, de cette discontinuité qui caractérise le tournant du XIX^e siècle².

* Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une étude des grandes discontinuités dans l'évolution de la réalité socio-matérielle du centre du Canada depuis le XVII^e siècle jusqu'à nos jours. Nous tenons à remercier le ministère de l'Éducation du Québec (programme F.C.A.C.), le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, ainsi que nos universités présentes et passées qui, à divers degrés, ont participé au financement de nos travaux. Nous voudrions aussi remercier notre collègue Wayne Smith pour des discussions fort utiles. Comme d'habitude, Rita Girard Wallot a participé de multiples façons aux diverses étapes de ce travail et nous l'en remercions, ainsi que Jane McCraw-Frost, Mark Olsen, Nicole Pasch, Michel Poirier et Marie Saumure.

1. G. Paquet et J.-P. Wallot, « Le Bas-Canada au début du XIX^e siècle: une hypothèse », *Revue d'histoire de l'Amérique Française [RHAF]*, 25 (juin 1971): 39-61.

2. G. Paquet et J.-P. Wallot, « Pour une méso-histoire du XIX^e siècle canadien », *RHAF*, 33 (déc. 1979): 387-425; G. Paquet et J.-P. Wallot, « Sur quelques discontinuités dans l'expérience socio-économique du Québec: une hypothèse », *RHAF*, 35 (mars 1982): 483-521.

La présente étude s'attache plus particulièrement à l'un de ces sous-procès : *le sous-procès financier*. Ce dernier, en effet, enregistre une discontinuité marquante de la socio-économie canadienne au début du XIX^e siècle, alors qu'émergent les fondements d'un système financier moderne. Les aboutissants de cette transformation majeure, on les retrouve dans les travaux d'Albert Faucher sur le système financier de la période pré-confédérative³.

La prochaine section esquisse des préliminaires à saveur théorique pour guider l'enquête et asseoir l'exposé sur la monnaie et le système financier canadien. Ensuite, après un bref survol de la situation avant 1790, la section 4 dissectionne la structure et le fonctionnement du système financier bas-canadien au tournant du XIX^e siècle dans son contexte atlantique, ainsi que dans ses dimensions publique et privée, civile et militaire, afin d'identifier les forces transnationales qui le pétrissent. La section 5 cernera d'un peu plus près les forces qui ont entraîné la modernisation institutionnelle de ce système financier. Avant de conclure, un coup d'œil sur la période d'effervescence institutionnelle qui suit la guerre de 1812 fera le lien avec les travaux d'Albert Faucher sur la période pré-confédérative.

2. UN CADRE CONCEPTUEL

Dans un schéma à la Innis-Faucher, les institutions jouent un rôle central : elles harmonisent les contraintes géotechniques et l'univers des valeurs⁴. Dans le langage de Popper, on pourrait dire qu'elles incarnent des armistices sociaux entre les forces du Monde 1 (faits matériels) et les forces du Monde 2 (faits de conscience), et ce faisant, qu'elles « instituent » le Monde 3, celui de la trame institutionnelle de la socio-économie⁵.

a) *La monnaie comme institution*

La monnaie est une institution, le système financier, une architecture d'institutions qui remplissent de tels rôles. Comme la semaine de sept jours, les droits de propriété ou l'État (en un certain sens), ce sont des techniques sociales, des conventions. Monnaie et système financier concrétisent une solution institutionnelle à des problèmes de coordination des activités des agents économiques. Ils réfèrent à des éléments quantitatifs, tels la démographie, l'économie, les dépenses publiques, et à des éléments qualitatifs plus difficiles à cerner, d'ordre politique, social ou

3. A. Faucher, *Histoire économique et unité canadienne*, Montréal, 1970, partie I.

4. R.F. Neill, « Harold Adams Innis: Canadian Economics », *Journal of Economic Issues*, 3 (1969) : 3-15.

5. G. Paquet et J.-P. Wallot, « Pour une méso-histoire... », pp. 389ss.

psychologique : « En lui-même, le fait financier se situe au croisement de la quantité et de la qualité. »⁶ Mais s'il est clair que l'on peut considérer ces institutions d'une manière générale comme la résultante d'une dynamique évolutive d'interactions entre les mondes 1 et 2, on ne sait pas toujours comment sourdent ces institutions. Comme le suggère Andrew Schotter, « *institutions are often bastard children whose true parents are hard to trace* »⁷.

Pour certains, la création d'institutions correspond à un procès simple découlant de la maximisation des profits par les agents économiques : une institution nouvelle ne surgirait que lorsque les gains dérivés de ce changement institutionnel par les agents économiques dépasseraient les coûts de sa mise en place. L'exemple classique en serait l'émergence des droits de propriété foncière chez les Montagnais : ils ne se seraient imposés que lorsqu'ils sont devenus rentables⁸. Ce type d'explication revêt toutefois un caractère un peu tautologique : toute institution s'avère, de par son existence même, le résultat d'un procès d'optimisation réussie. Et c'est peut-être trop vouloir « expliquer » : en effet, beaucoup d'institutions, comme le suggère Hayek, constituent un aboutissement non voulu et non prévu des actions humaines. Il ne saurait donc être question de les élucider de façon satisfaisante par un simple recours aux plans explicites des agents économiques⁹.

b) *La monnaie comme institution organique*

Une conception plus satisfaisante intellectuellement s'est développée à partir des travaux de Carl Menger : pour ce dernier, les institutions percent et croissent non en réponse à des volontés individuelles ou collectives, mais « *organiquement* » — « *as the unintended result of individual efforts of members of society, i.e. of efforts in pursuit of individual interests* »¹⁰. Dans des périodes récentes, cette approche a inspiré des travaux particulièrement

6. Jean Bouvier, « Sur les dimensions mesurables du fait financier, XIX^e et XX^e siècles », *Revue d'histoire économique et sociale*, 46 (1968) : 161, 161-184.

7. A. Schotter, *The Economic Theory of Social Institutions*, Cambridge, 1981, p. 14.

8. Pour une présentation générale de cette approche, voir L. Davis et D.C. North, « Institutional Change and American Economic Growth : A First Step Towards a Theory of Institutional Innovation », *Journal of Economic History*, 30 (mars 1970) : 131-149. L'exemple particulier des Montagnais est tiré de H. Demsetz, « Toward a Theory of Property Rights », *American Economic Review, Papers & Proceedings*, 1967, pp. 347-373.

9. C'est là une proposition centrale dans l'œuvre de Karl Popper et dans celle de F.A. Hayek. David Seckler la développe dans *Thorstein Veblen and the Institutionalists*, Londres, 1975, chap. 7. Pour une critique virulente du réductionnisme au Monde 2, voir W. Andreff *et al.*, *L'économie-fiction*, Paris, 1982. Même ceux qui ont mis de l'avant cette approche en sont venus, dans des travaux plus récents, à être plus prudents à l'égard de sa capacité à expliquer le changement institutionnel (D.C. North, *Structure and Change in Economic History*, New York, 1981, chap. 1).

10. Carl Menger, *Problems of Economics and Sociology*, Urbana, 1963, p. 158 (traduction du texte allemand publié en 1883). Une discussion de la théorie de Menger se trouve dans L.M. Lachmann, *The Legacy of Max Weber*, Berkeley, 1971, partie II.

intéressants grâce à l'utilisation de la théorie des jeux sans coopération. Avantage très net, elle ne nie pas l'écllosion d'un certain nombre d'institutions comme résultat d'accords explicites (ou implicites), tout en analysant la plupart des institutions comme autant de solutions organiques à des problèmes de coordination suscités par l'évolution de la socio-économie : les hommes produiraient « organiquement » leurs institutions comme autant d'instruments d'adaptation et de survie dans un monde à la Lamarck¹¹.

Parmi les institutions étudiées par Menger se trouve la monnaie. Les différentes sortes de monnaie lui paraissent comme autant de solutions institutionnelles privilégiées à certains problèmes de coordination entre agents économiques en divers endroits et à différentes périodes. Ces études montrent que « *money is not the product of an agreement on the part of economizing men nor the product of legislative acts. No one invented it.* »¹² La monnaie émanerait plutôt de l'économie marchande en acte, comme le propose John Hicks : les individus devenant conscients, dans un univers d'échange marchand, que les biens diffèrent non seulement selon leur coefficient d'utilité mais aussi selon la facilité avec laquelle l'on peut en disposer, les intermédiaires sur le marché cherchent à détenir une portion plus grande de leurs actifs sous la forme la plus facile à conserver et à écouler, de façon à améliorer leur mieux-être. Des biens plus faciles à conserver et à écouler se présentent alors comme la meilleure *réserve de valeur* pour les périodes entre les transactions, avant de devenir naturellement par la suite *mesure de valeur* et *moyen de paiement*¹³.

c) La monnaie comme institution éclatée

Comme la monnaie résoud un problème de coordination de l'échange marchand dans un jeu économique récurrent, rien n'oblige à ce qu'une seule monnaie s'impose nécessairement en un endroit donné et pour une période donnée. Ce serait présumer que la monnaie, comme solution

11. Pour une revue de ces travaux et leur extension en une théorie des institutions sociales à partir de la théorie des jeux, voir A. Schotter, *op. cit.* ; M. Crozier et E. Friedberg, *L'acteur et le système*, Paris, 1977. Les institutions dans ce contexte sont, comme dirait Popper, « *the undesigned results of human action* ».

12. Carl Menger, *Principles of Economics*, New York, 1981, chap. 8, p. 262 (traduction du texte allemand publié en 1923).

13. John Hicks, *A Theory of Economic History*, Oxford, 1969, pp. 63ss. « *The absence of suitable forms in which to hold wealth and the difficulty of finding adequate outlets for direct investment would impose relatively low limits on the amount of real saving and capital formation. Whatever basic social, psychological, or economic changes may take place to persuade a society to desire to save a significantly larger proportion of its net product, the existence or introduction of financial institutions will be necessary to make that decision effective.* » (R. Cameron, « Theoretical Bases of a Comparative Study of the Role of Financial Institutions in the Early Stages of Industrialization », in *Deuxième conférence internationale d'histoire économique*, Aix-en-Provence, 1962, 2 vol., Paris, Mouton, 1965, 2:570).

institutionnelle, s'insère dans un milieu social homogène d'où les coûts de transaction seraient bannis ou encore seraient identiques dans toutes les directions de commerce. Or, tel n'est évidemment pas le cas. Aussi divers auteurs, tel Karl Polanyi, ont souligné qu'il n'y a pas de raison de croire qu'une seule monnaie doit exister à un moment donné et remplir toutes les fonctions monétaires¹⁴.

La multiplicité des monnaies est encore plus probable, d'ailleurs, en période de transformation rapide des sociétés ou dans des sociétés caractérisées par des clivages socio-économiques importants. Dans ces cas, la persistance de certaines monnaies anciennes à côté des monnaies montantes ou la coexistence de monnaies parallèles, considérées comme des formes plus utiles de réserve de valeur dans différents segments d'une socio-économie balkanisée, s'expliquent facilement¹⁵. Bien plus, comme la monnaie remplit souvent des rôles distincts dans des sphères d'activités plus ou moins compartimentalisées pour des agents économiques nourrissant des ambitions fort différentes, il serait plutôt surprenant que l'on s'entende toujours sur un étalon monétaire unique : la monnaie s'avère plutôt une institution éclatée.

d) *Le système financier comme technologie sociale*

Autour de cette monnaie organique et éclatée se tisse tout un réseau d'arrangements de plus en plus complexes à proportion que la coordination des échanges et d'un appareil de production plus compliqué nécessite un appareil financier également plus complexe. En effet, le système financier se profile en quelque sorte comme le double de l'organisation économique de production et d'échange, comme son complément essentiel dans une économie monétarisée¹⁶.

Un réseau financier s'érige donc. On ne saurait en jauger l'importance à sa valence quantitative dans le produit national. Son rôle et sa contribution se mesureront plutôt à une double aune : d'abord, à sa capacité d'engendrer *un système d'instruments monétaires de paiement qui soient efficaces, neutres et stables* ; ensuite, à sa capacité d'éponger efficacement les épargnes des unités économiques en surplus et à les acheminer vers les unités économiques en déficit qui peuvent en faire le meilleur usage par *un procès d'intermédiation créatrice qui assure un rendement social maximum*¹⁷.

14. K. Polanyi, « The Semantics of Money-Uses », in K. Polanyi, *Primitive, Archaic, and Modern Economies*, New York, 1968, chap. 8.

15. A. Dubuc a déjà insisté sur ce fait (« Monnaie et société », miméo, 1971, 8 pp.).

16. D.E. Bond et R.A. Shearer, *The Economics of the Canadian Financial System*, Scarborough, 1972, pp. 4 ss.

17. Un système financier joue un rôle d'appoint au procès de production et d'échange de multiples façons, mais plus spécialement par sa fonction d'intermédiation financière — un rôle d'*intermédiaire créateur* entre épargnants et investisseurs. En effet, à cause de la taille et de la diversification de leurs portefeuilles de titres financiers risqués, les intermédiaires

Ainsi, l'une des innovations institutionnelles majeures dans un monde où le commerce international acquiert un poids croissant dans l'économie, c'est la *lettre de change* (*bill of exchange*) qui permet de réduire considérablement les coûts de transaction dans ce commerce¹⁸. La lettre de change équivaut en fait à un simple système de paiement plus efficace : il faudra attendre plus tard pour assister à la montée des *intermédiaires créateurs*¹⁹. Certains situent ce moment au XVII^e siècle en Angleterre, après la confiscation de l'or disponible par Charles 1^{er}.²⁰ Le Canada ne peut échapper à ces expériences. Dès le XVII^e siècle, on observe en Nouvelle-France l'existence d'un réseau complexe de monnaies, de lettres de change, de

financiers peuvent émettre des titres financiers secondaires dont le coefficient de risque est réduit sinon nul, ou encore des titres financiers en coupures plus petites, faciles à acquérir et facilement transférables, etc. : autant de nouveaux « produits financiers » qui permettent, par leur adéquation avec les goûts des épargnants, d'éponger une épargne plus grande et de faire en sorte qu'une population d'épargnants qui n'a aucun goût pour le risque, soit en mesure de participer indirectement au financement d'investissements risqués. Un système financier efficace va à la fois accroître l'épargne disponible, gonfler sa capacité à financer l'activité économique et assurer un rendement social accru. (E.P. Neufeld, *The Financial System of Canada*, Toronto, 1972, chap. 1). R. Cameron insiste sur le rôle d'intermédiaire entre épargnants et investisseurs, d'émetteur de titres en circulation et d'entrepreneurship économique des institutions financières, qui se spécialisent « *in the receipt and disposition of income. Ideally, therefore... financial innovation should result in an improvement in the allocation of resources, hence higher productivity or (in development terms) a higher rate of economic growth... financial innovation also stimulates growth by facilitating a more rapid accumulation of capital.* » Il rejette l'hypothèse que la nature des banques commerciales freine ou empêche la formation du capital industriel. (R. Cameron, « Theoretical Bases... », pp. 573-579). Voir aussi M. Lévy-Leboyer, *Les Banques européennes et l'industrialisation internationale dans la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, 1964, pp. 507ss, et *idem*, « Banques et industrialisation au XIX^e siècle », *Annales ESC*, 23 (1968) : 631ss.

18. Cette innovation apparaît dès le Moyen Âge. L'exportateur tire une lettre de change sur l'importateur qui, quand il l'endosse, prend la responsabilité des virements spécifiés. Ainsi, un exportateur italien, sur réception de la lettre de change endossée par son client anglais, peut vendre cette lettre de change à un Italien en partance pour Londres et en recevoir immédiatement paiement, en Italie et en devises italiennes. Lorsque la lettre parvient à maturité, son acheteur italien (qui l'a obtenue généralement à escompte) peut l'encaisser à Londres sans avoir eu à transporter des devises sonnantes depuis l'Italie jusqu'à Londres. Voir J. Prager, *Fundamentals of Money, Banking and Financial Institutions*, New York, 1982, chap. 4. Par ailleurs, les échanges internationaux jouent un rôle central dans le développement des innovations financières comme dans l'industrialisation (voir F. Caron, « Banques et industrialisation au XIX^e siècle », *Annales ESC*, 23 (1968) : 617ss).

19. R. Cameron, « Theoretical Bases... », pp. 573 ss.

20. L'occasion se présente après 1640 quand Charles 1^{er} confisque tout l'or que des particuliers avaient déposé à la Tour de Londres aux fins de sécurité. C'est le moment où les orfèvres se voient confier ce qui reste d'or en mains privées contre l'émission de reçus. Ces derniers deviennent vite des certificats de propriété que l'on peut facilement transférer à des tiers sans avoir à déplacer les métaux précieux. Comme les orfèvres se rendent compte que tous les déposants de métaux précieux ne demanderont pas leur or rapidement, ils émettent des certificats de propriété que l'on peut transiger contre paiement du principal et d'intérêts à une date ultérieure. C'est la création de la monnaie de papier. En un sens, les *bons* émis par les orfèvres ou par tout commerçant dont le crédit est solide constituent un réseau complexe de crédit. Comme un coefficient de transférabilité différent est attaché à chacun de ces bons ou aux différentes lettres de change selon la cote de crédit de son signataire, on voit émerger des flux de papiers commerciaux auxquels s'attachent des taux d'escompte différents selon leur coefficient de fiabilité et la date de maturité. Voir J. Prager, *op. cit.* Voir aussi P. Vilar, *Or et monnaie dans l'histoire*, Paris, 1974, pp. 262ss.

bons privés et publics, de filières de crédit, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la colonie, le tout constituant le système financier colonial²¹.

Toutefois, si ce réseau complexe assure un mécanisme de paiement moins inefficace, il y a loin de l'existence d'un réseau de crédit à la création du crédit. En Angleterre, un tel mécanisme *privé* de création de crédit s'instaure à cause de la rareté provoquée du numéraire. En Nouvelle-France, on assiste au même phénomène, mais sous la forme d'institutions différentes : dès le XVII^e siècle, en effet, le manque de numéraire débouche sur les premières expériences de crédit *public* avec la monnaie de cartes. Ces expériences illustrent les rapports subtils entre la monnaie et l'État²².

Les travaux de Cameron et de Gerschenkron décrivent le système financier comme une technologie sociale qui joue des rôles différents mais cruciaux dans des pays à divers niveaux de développement économique. À leur avis, c'est dans les rapports entre le système financier, le développement économique et l'État qu'il faut chercher à comprendre la nature, les fonctions et les formes d'un système financier²³.

e) *La transformation du système financier*

L'architecture des institutions qui composent le système financier acquiert avec le temps une certaine stabilité, une qualité particulière, un leitmotiv qui définissent le genre d'institutions adaptées au moment. Et cet ensemble d'institutions *comme tout* tend à se perpétuer, à résister au changement. Certains, comme Donald Schon, ont parlé de « conservatisme dynamique » des systèmes d'organisation, d'une inertie naturelle²⁴. Mais les systèmes d'organisation se transforment tout de même à proportion que le grand jeu socio-économique change lui aussi. Des besoins financiers différents se font jour, entraînent des conventions et des institutions financières modifiées, construites sur des normes de comporte-

21. Pour un coup d'œil général sur les monnaies et le système financier au Canada à la fin du XVII^e siècle, voir L. Dechène, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Paris, 1974.

22. R. Chalmers, *A History of Currency in the British Colonies*, Londres, 1893, chap. 15; J. Hicks, *op. cit.*, chap. 5 et 6.

23. R. Cameron, éd., *Banking and Economic Development*, New York, 1972, chap. 1; A. Gerschenkron, *Economic Backwardness in Historical Perspective*, Cambridge, 1962, chap. 1. La monnaie est non seulement « l'instrument des finances publiques », mais encore « l'instrument des activités économiques des individus et des entreprises » : elle « se trouve donc être doublement un outil en quelque sorte universel, relevant à la fois du domaine privé et du domaine public. » D'où l'intérêt de l'État à régir la quantité et la qualité de la monnaie. (J. Bouvier, « Sur les dimensions mesurables du fait financier », p. 172). Voir aussi R. Cameron, « Theoretical Bases... », p. 579. Sur le rôle de l'État en France pour assainir la monnaie au début du XIX^e siècle, voir G. Thuillier, « Pour une histoire monétaire du XIX^e siècle : la crise monétaire de l'automne 1810 », *Revue historique*, 9 (1967) : 82-83, 51-84.

24. D.A. Schon, *Beyond the Stable State*, New York, 1971, chap. 2.

ment qui évoluent à mesure que s'accomplit le jeu socio-économique et l'histoire qui en est la chronique.

Il n'est pas facile de repérer l'élément déclencheur de la restructuration d'un système financier : il s'agit souvent d'une constellation de circonstances qui en viennent à provoquer la discontinuité. Une approche développée par Donald Schon permet cependant de mettre un peu d'ordre dans les études de transformation. Pour lui, tout système social contient une *structure*, une *technologie* et une *théorie*²⁵. Comme ces trois dimensions essentielles sont interdépendantes, un glissement dans une dimension déclenche un déplacement dans les autres et en conséquence, à partir d'un déséquilibre initial s'amorce un procès de mutation qui ne s'arrêtera que quand un nouveau point de chute stable aura été atteint²⁶.

Voilà les trois dimensions que nous avons tenté de suivre dans notre effort de reconstruction rationnelle du procès de transformation qu'a éprouvé le système financier canadien au tournant du XIX^e siècle.

3. COUP D'OEIL SUR L'AVANT 1790

Le statut colonial du Canada n'implique nullement que son système financier reproduit simplement le système financier métropolitain. Au contraire, le caractère primitif de l'économie canadienne et les difficultés particulières auxquelles elle se confronte, s'accommodent de régimes financiers à la fois plus simples, mais par certains côtés, en avance sur ce qui se passe dans la métropole. Ainsi, en Nouvelle-France, quand le troc ne suffit plus malgré son importance comme régime d'échange au XVII^e siècle, la peau de castor, le blé, la peau d'orignal et le wampum s'imposent comme monnaie courante, et ce, jusqu'en 1670. Diverses ordonnances leur confèrent un statut de monnaie légale à divers moments. Et même après la disparition de ce statut privilégié, ils serviront encore de moyens de paiement²⁷.

25. En gros, on peut définir la structure comme les rôles et les valences des acteurs ainsi que les relations entre eux ; la technologie, comme l'ensemble des procédures et des pratiques à travers lesquelles le jeu s'accomplit ; la théorie, comme l'ensemble des règles épistémologiques qui sert aux acteurs pour interpréter les réalités internes et externes et les aide à y faire face (D.A. Schon, *op. cit.*, pp. 33-36).

26. Cette interaction entre les structures formelles et informelles, les perceptions et les valeurs qui habitent ceux qui vivent dans le système, et les outillages matériels et mentaux dont ils usent, c'est le lieu où se crée le caractère original du procès, où se développe sa capacité à se défendre et à durer par une sorte d'inertie créatrice, mais aussi le lieu où se répandent les dysfonctions qui secrètent le changement. Voir G. Paquet et J.-P. Wallot, « Sur quelques discontinuités... », p. 490 ; aussi C. Johnson, *Revolution and the Social System*, Stanford, 1964, chap. 1.

27. Pour la documentation de base sur les problèmes relatifs à la monnaie et aux finances sous le régime français, voir A. Shortt, *Documents relatifs à la monnaie, au change et aux finances sous le régime français*, Ottawa, 1926 ; aussi S.E. Dawson, « Old Colonial Currencies », *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, 1, (1872-3) : 3-16 ; J.W. Hamilton, « On the Early Currency of Canada », *The Journal of the Canadian Bankers Association*, vol. 1, pp. 272-286.

Le wampum se différencie des autres biens dans cette liste par le fait que ces petits tubes de $\frac{3}{4}$ de pouce de longueur, fabriqués à partir de coquillages (coquillage bleu : valeur d'un sou ; coquillage blanc : valeur de deux sous), peuvent être considérés comme la première forme de monnaie fiduciaire locale. Même lorsque le wampum perd sa fonction d'instrument légal de paiement, en 1670, on continuera de l'utiliser de façon assez généralisée pendant encore une trentaine d'années. On en trouve encore des traces dans le commerce amérindien jusque dans les années 1820.

La métropole exporte peu de numéraire ou d'espèces sonnantes dans la colonie par suite de l'insuffisance de rentrées : les marchands coloniaux paient souvent leurs achats d'avance, par lettre de change, et réinvestissent le plus gros de leurs revenus de la traite dans ce même commerce, de sorte que les mouvements de retour s'effectuent en marchandises plutôt qu'en espèces sonnantes²⁸.

Enfin, un réseau de crédit privé, assez peu important au début, contribue de façon marginale à la vie économique de la colonie. Mais il s'accroît par la suite et devient un appareil de crédit impressionnant dans le financement du commerce des fourrures²⁹.

Il semble que ce système complexe de moyens de paiement ne fonctionne pas trop mal jusque dans les années 1660-1670. Par la suite, les marchés extérieurs pour le castor et le blé commencent à s'effondrer, tendance qui va en s'amplifiant jusqu'à la fin du siècle : d'où la compression accrue des rentrées de numéraire dans la colonie. Les autorités locales se rabattent donc sur des expédients : surévaluation des pièces d'or et d'argent dans la colonie par rapport à leur valeur sur le marché métropolitain *et* frappe de menue monnaie qui n'aura cours que dans la colonie. L'un et l'autre de ces expédients conduisent au désastre : les marchands qui doivent transiger avec la métropole refusent une monnaie qui n'y a pas cours ; la surévaluation entraîne tout simplement l'invasion de mauvaises pièces de monnaie usées et rognées que les métropolitains n'acceptent qu'à la pesée, i.e. que pour une fraction de leur valeur nominale³⁰.

Le manque de numéraire provoque nécessairement la montée des billets et du crédit privés. La pénurie des espèces va en s'aggravant et celles qui restent dans la colonie tendent à converger vers les commerçants qui s'en servent pour échafauder un système de crédit privé et de billets. Mais les marchands profitent surtout de la situation pour gonfler leurs ventes, ce qui est à leur avantage, au détriment des bénéficiaires de billets : ils prétendent ne pouvoir solder les billets en espèces et forcent ainsi les

28. L. Dechène, *op. cit.*, pp. 133ss.

29. *Ibid.*, pp. 183 ss.

30. J. Hamelin, *Économie et société en Nouvelle-France*, Québec, 1960, pp. 39 ss.

détenteurs à accepter leur paiement en marchandises qui, souvent, ne leur conviennent pas³¹. Voilà un obstacle majeur à l'établissement d'un réseau de *crédit privé* efficace.

En 1685, les autorités locales se retrouvent avec des coffres vides et ne peuvent payer les troupes. Face à des conditions de crédit extrêmement lourdes exigées par les commerçants locaux, l'intendant De Meulles décide de fabriquer du *crédit public* : c'est la monnaie de cartes. L'intendant coupe en morceaux des cartes à jouer sur lesquelles il fait porter les armes du roi, la signature de l'intendant et la valeur nominale de la carte. Il émet une quantité de cartes qui correspond au fonds annuel du roi et, au début, convertit à chaque automne les cartes en espèces³². Des voyageurs de passage dans la colonie notent d'ailleurs, non sans une certaine surprise, que la monnaie locale consiste à peu près exclusivement de monnaie de papier³³. Quoi qu'il en soit, à mesure que la confiance s'installe, la population thésaurise une partie des cartes et ne réclame pas la conversion en espèces. Parallèlement, les intendants commencent à distribuer un volume de cartes qui dépasse de plus en plus le fonds annuel du roi. Ainsi, alors que ce dernier s'établit à environ 130 000 livres par année entre 1684 et 1700 et un peu plus de 300 000 livres après 1700, la monnaie de cartes en circulation en 1713 dépasse les deux millions de livres³⁴.

L'expérience débouche sur des conséquences fâcheuses : la multiplication excessive de la monnaie de papier nourrit la méfiance et il faut racheter cette monnaie de cartes à une portion seulement de sa valeur nominale, entre 1713 et 1719. Mais l'invention est là pour rester et l'on continuera d'avoir recours à cet expédient à plusieurs reprises jusqu'à la fin du Régime français. Même après la chute de Québec, la monnaie de cartes ne disparaît pas automatiquement. On assiste plutôt à une série de transactions qui dureront près d'une dizaine d'années avant que cette monnaie de papier ne soit complètement liquidée à une fraction de sa valeur nominale. Entre-temps, elle circule toujours et l'on continue d'espérer que la Couronne française honorera ses engagements.

Formellement, cependant, le Gouverneur Murray, dès novembre 1759, déclare la monnaie de papier sans valeur et en interdit expressément la circulation³⁵. Dans son ordonnance du 23 novembre 1759, il tente aussi de mettre de l'ordre dans le chaos des diverses monnaies en circulation en promulguant une table d'équivalences des différentes monnaies

31. *Ibid.*, p. 40.

32. R.A. Lester, « Playing Card Currency of French Canada », in E.P. Neufeld, éd., *Money and Banking in Canada*, Toronto, 1964, pp. 9-25.

33. S.E. Dawson, *op. cit.*, p. 5.

34. G. Frégault, *Le XVIII^e siècle canadien*, Montréal, 1970, chap. 6; J. Hamelin, *op. cit.*, p. 42.

35. Ordonnance de Murray, 23 novembre 1759, *Rapport sur les Archives publiques du Canada [RAPC]*, Ottawa, 1918, app. B, pp. 3ss.

en circulation en monnaies de compte française et anglaise (cours d'Halifax)³⁶. Tout en cherchant à régulariser le système, le Gouverneur espère aussi pallier à la pénurie de numéraire qui suit la disparition de la monnaie de papier. Pour ce faire, il revient à la vieille technique de majoration des monnaies sonnantes afin d'attirer les moyens de paiements dans la colonie³⁷.

La technique échoue. Cependant, le gouvernement militaire britannique injecte lui aussi des sommes relativement considérables en espèces dans l'économie du Québec. Cet influx vient combler le vide laissé par la disparition de la monnaie de papier. Paul McCann, qui a examiné les dépenses militaires et civiles du nouveau gouvernement, entre 1767 et 1772, estime à plus de 50 000 livres sterling les rentrées en espèces à Québec et à Montréal via ce canal au cours de ces années³⁸.

La Révolution américaine confère au Québec un statut de base d'opération militaire très importante : d'où les envois massifs d'espèces sonnantes par le gouvernement impérial, en particulier de 1775 à 1782. Julian Gwynn évalue le stock des espèces sonnantes à environ 8 000 livres

36. J. Hamelin a bien résumé les problèmes de la dérive du cours monétaire après la Conquête. (J. Hamelin, « À la recherche d'un cours monétaire canadien : 1760-1777 », *RHAF*, 15 (juin 1961) : 24-34). Au cours du régime militaire, qui suit immédiatement la Conquête, il y a trois gouvernements séparés dans la province de Québec (Québec, Trois-Rivières, Montréal) et des espèces métalliques les plus diverses, tant en or qu'en argent. Les pièces les plus courantes sont d'origine anglaise (guinée d'or, chelin d'argent), française (louis d'argent, louis d'or) ou espagnole (piastre d'argent). Mais pour faire le compte de ces monnaies métalliques diverses, on se sert d'un barème ou d'une monnaie de compte : la livre tournois de France, la livre sterling d'Angleterre. Les ordonnances royales ou des autorités déléguées stipulent la valeur des pièces de monnaies en monnaie de compte. Entre 1759 et 1764 s'établissent donc des cours parallèles différents entre les diverses régions de la province de Québec : le cours de Québec décrété par Murray se rapproche du cours d'Halifax ; ceux décrétés par Burton, à Montréal, Gage, à Trois-Rivières, et Amherst, à York, se modèlent plutôt sur le cours en vigueur en Nouvelle-Angleterre. On peut comprendre le chaos et la confusion qu'engendre cette mosaïque de monnaies métalliques de trois nations, les monnaies de compte en parallèle de deux empires, et des cours monétaires différents à Québec et dans le reste de la province. Ainsi, à cause des différences importantes entre les cours d'Halifax et de York — la piastre espagnole est comptée à 5 chelins à Halifax et à 8 à York —, les marchands qui opèrent dans les deux zones de la même province sont dans la plus grande confusion.

37. C'est une technique qui a été utilisée depuis les débuts du Régime français et que l'on retrouve dans les colonies américaines (J. Hamelin, « À la recherche... », p. 32). Officiellement, le cours monétaire imposé en 1759 est modifié par une ordonnance de Murray, du 14 septembre 1764, puis par une ordonnance de Guy Carleton, le 29 mars 1777. Dans chaque cas, il s'agit d'homogénéiser davantage les cours. Avec la fin du régime militaire, on peut imposer un cours unique dans la province qui entre en vigueur dès le début de 1765 : on adopte le cours de la Nouvelle-Angleterre. La Révolution américaine, en coupant nominativement tout au moins l'espace économique, pousse le Gouverneur Carleton à redéfinir le cours monétaire qui, après 1777, s'aligne sur le cours d'Halifax.

38. P. McCann, *Quebec's Balance of Payments, 1768-1772 : A Quantitative Model*, M.A. Thesis, Université d'Ottawa, 1982, mimeo, tableaux 4.0 et 5.0. McCann montre comment les dépenses civiles et militaires par habitant, en temps de paix, ont augmenté considérablement par rapport aux injections du gouvernement français dans les années 1730.

sterling vers 1770, au Québec ; mais en 1781, au plus fort de la guerre, il dépasserait 80 000 livres sterling, soit une multiplication par dix en une décennie³⁹.

La fin des hostilités, en 1783, provoque une contraction importante du flux de devises en provenance de la métropole. Le manque d'espèces sonnantes se fait donc sentir à nouveau et c'est l'ingéniosité des marchands et des négociants qui permettra de compenser pour cette lacune. En effet, ils commencent à émettre leurs propres *bons* ; et même si ceux-ci sont techniquement illégaux, l'administration locale en tolère l'usage parce qu'il s'agit d'un expédient utile⁴⁰. Cependant, cette monnaie privée et éclatée — Simcoe ne commente-t-il pas que tout le monde est devenu banquier — demeure un instrument de paiement très imparfait. Outre son degré de fiabilité très faible, les contemporains se plaignent de devoir accepter des bons de petite dénomination d'un grand nombre de personnes, tel celui qui doit toucher des bons de douze personnes différentes pour un paiement de 25 livres!⁴¹ De plus, des pressions s'exercent pour imiter l'exemple des États-Unis, où est fondée la première banque en 1782⁴² ; on sent aussi au Canada l'influence de la croissance du système bancaire en Angleterre surtout, mais aussi en France, à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle⁴³. Il reste qu'il faudra patienter jusque dans la seconde décennie du siècle suivant pour l'établissement de la première banque canadienne au sens moderne du terme.

4. LE SYSTÈME FINANCIER BAS-CANADIEN AU TOURNANT DU XIX^e SIÈCLE

Avant même cette fondation, la socio-économie canadienne aura enregistré une croissance économique très rapide et une modernisation

39. J. Gwyn, « The Impact of British Military Spending on the Colonial American Money Markets, 1760-1783 », *Canadian Historical Association, Historical Papers*, Ottawa, 1980.

40. R.C. McIvor, *Canadian Monetary, Banking and Fiscal Development*, Toronto, 1961, chap. 2.

41. H.A. Innis et A.R.M. Lower, éd., *Select Documents in Canadian Economic History*, Toronto, 1933, pp. 368-369.

42. B. Hammond, *Banks and Politics in America*, Princeton, 1957, chap. 2, p. 20.

43. L'Angleterre du XVIII^e siècle possède un système bancaire beaucoup plus développé que ceux des autres pays. Outre la Banque d'Angleterre, dont le rôle essentiel, en haut de la pyramide, est d'assurer les prêts à l'État, d'en mettre les billets en circulation, d'être le dépôt des réserves des autres banques, en somme, d'agir comme la banque des banques, il faut mentionner les banques privées de Londres et les banques provinciales (qui passent de 290 en 1797 à 900 en 1815, expansion due surtout aux guerres). Sur le rôle et le développement des banques en Angleterre et en France, voir F. Crouzet, « La formation du capital en Grande-Bretagne durant la Révolution industrielle », in *Deuxième conférence internationale d'histoire économique* [...] 2, pp. 605 ss, 615 ss ; *idem*, « Angleterre et France au XVIII^e siècle. Essai d'analyse comparée de deux croissances économiques », *Annales ESC*, 21 (1966) ; 289-290 ; *idem*, *L'économie de la Grande-Bretagne victorienne*, Paris, 1978, pp. 279-284 ; P. Vilar, *Or et monnaie dans l'histoire*, chap. 23 et 30 ; J. Bouvier, « Sur les dimensions mesurables » ; R. Cameron, « Theoretical Bases... » ; M. Lévy-Leboyer, *Les banques européennes...* ; *idem* « Les processus d'industrialisation : le cas de l'Angleterre et de la France », *Revue historique*, 92 (1968) : 281-298 ; F. Caron, « Banques et industrialisation... ».

impressionnante : le marché aura dissout en partie l'ancienne économie duale et dynamisé l'économie comme la société⁴⁴. Cette pénétration massive du marché fait paraître le système financier canadien comme de plus en plus désuet et inadéquat⁴⁵. Dans un premier temps, toutefois, les besoins financiers nouveaux trouvent réponse dans l'affinement du système en place entre investisseurs et épargnants, grâce au gonflement du crédit privé, dont les ramifications depuis Londres rejoignent les coins les plus reculés de la colonie⁴⁶. En outre, les bons offices des intermédiaires rudimentaires (le courtier, l'avocat ou le notaire, le collecteur de douanes qui, sans créer du capital nouveau, familiarisent les colons avec les méthodes financières et parfois investissent eux-mêmes) font place à des

44. G. Paquet et J.-P. Wallot, « Sur quelques discontinuités... », pp. 497-503. Une économie paysanne, duale, dont l'articulation au marché demeure faible, peut produire des surplus modestes qui ne sont pas réinvestis dans la consommation ou l'accroissement des facteurs de production, mais servent plutôt à l'établissement des enfants, voire à la subsistance dans les périodes moins favorables. Il faut une dynamisation plus poussée par le marché pour que s'imposent des mécanismes financiers plus souples. « Dès que la commercialisation se développe le moins dans une société, c'est par la monnaie que se forme et s'accumule l'épargne de la population. » (A. Dubuc, « Monnaie et société », p. 5).

45. D.G. Creighton, *The Empire of the St. Lawrence*, Toronto, 2^e éd., 1956, p. 89. Toutefois, comme on le verra, le système est plus complexe et plus souple qu'il n'y paraît au premier abord. S'il est vrai que durant la guerre révolutionnaire surtout, « both British colonial policy and administrative practice lagged behind colonial economic realities » (J. Gwynn, « The Impact of British Military Spending... », p. 94), le système financier s'adapte de sorte qu'une situation de pénurie chronique des espèces ne s'instaurera qu'après 1810, au moment où elle sévit d'ailleurs dans tout le monde atlantique.

46. Les importateurs-exportateurs colons dépendent du crédit londonien. Ils font des avances aux marchands de gros ou de détail et ceux-ci continuent la chaîne en faisant crédit à la population. Pour un exemple, voir L. Michel, « Un marchand rural en Nouvelle-France, François Augustin Bailly de Messein, 1709-1771 », *RHAF*, 33 (1979-1980) : 215-262 ; *idem*, « Le livre de comptes (1784-1792) de Gaspard Massue, marchand à Varennes », *Histoire sociale*, 26 (1980) : 369-398. Le crédit porte généralement un intérêt annuel ou composé de 6% (*L'Almanach de Québec* publie des tables de cet intérêt légal entre marchands), parfois de 5%, plus rarement de 8% ou 10% dans des cas sans doute où il y a risque, sans compter que la plupart des prêts sont garantis par des hypothèques (voir APC, M.G. 24, B. 1 ; M.G. 19, A₂ (3), vol. 150 ; Archives du Séminaire des Trois-Rivières, pap. Hart, A-a, H, 1-x-2, L-b-10, L-d, L-e, L-f, etc.). Certains marchands demandent plus d'intérêt à leurs clients qu'ils n'en paient, de façon à en tirer un certain profit (E.W. Gray à F.W. Ermatinger, Montréal, 5 décembre 1792, APC, M.G. 19, A₂ (3), vol. 6). Le crédit entre marchands est bon généralement pour un an (Même à S. Jacob, 29 juillet 1793, *ibid.*, vol. 5). Le juge et homme d'affaires Thomas Dunn prête énormément d'argent à divers marchands (biographie à paraître dans le tome V du *Dictionnaire biographique du Canada*, 1983). La famille Hart agit elle aussi comme une source de très nombreux prêts non seulement sous forme de crédit à divers marchands et clients, mais aussi de prêts à des membres de toutes les classes de la société (clergé, militaires, membres des professions libérales, etc.). D'où son recours à un grand nombre d'hommes de loi (97 avocats pour divers procès, 31 notaires) en une cinquantaine d'années. Enfin, on ne saurait ignorer les prêts entre amis ou parents, qui ne commandent aucun intérêt (par ex., l'abbé Vézina, curé de Saint-Vallier, à Z. de Lanaudière, APC, M.G. 22/6, 55 : 83-84). La population canadienne elle-même, qui, selon le marchand Samuel Bridge, « are extremely fond of money » (« Journal », Musée McCord, M 13 631, 22 juillet 1806), est impliquée dans l'extension du crédit. Ce dernier connaît une expansion phénoménale entre 1792-1796, d'une part, et 1807-1812, d'autre part, dans la région de Montréal : en effet, les dettes actives et les dettes passives passent respectivement, en moyenne, de 6 154 # à 20 249 # et de 4 432 # à 12 605 # (G. Paquet et J.-P. Wallot, « Les inventaires après décès... », pp. 216-221). Le symbole # dénote la livre de 20 sols (voir tableau 1).

institutions plus complexes : les maisons commerciales ou de courtage, qui renseignent leurs « clients » par un bulletin régulier sur les prix et les taux de change ainsi que sur les perspectives d'investissement ; les sociétés mutuelles de secours, d'assurance, d'investissement et de gestion qui pointent à l'horizon⁴⁷ ; le réseau des grands négociants eux-mêmes qui « discharged all the ordinary functions of a banker for their regular customers, the merchants of the upper province »⁴⁸. Par conséquent, le système financier en place réussit, de fait, à répondre à la plupart des besoins des agents économiques de façon satisfaisante, sans enrayer ou gêner indûment la croissance économique avant le grand décrochage de la fin des années 1800-1810.

Cependant, le commerce se développe suffisamment pour que, dès 1792, deux compagnies montréalaises (Todd, McGill & Co., Forsyth, Richardson & Co.) et une compagnie anglaise (Phyn, Ellice & Inglis), peut-être par mimétisme suite à la création de la Banque des États-Unis et à l'arrivée des Loyalistes, signent une entente en vue de l'établissement de la « Canada Banking Company »⁴⁹. Elles publient un prospectus dans la *Gazette de Québec* : elles y constatent les inconvénients que cause au commerce l'absence de moyens de paiement et proposent l'établissement d'une banque à Montréal en vue de recevoir les dépôts d'espèces, d'émettre des « notes », d'escompter les lettres de change et billets promissoires, et de faciliter les affaires en offrant des comptes courants à leurs clients⁵⁰. Mais la guerre, qui vient d'éclater en Europe, et surtout le fait que les grands marchands et l'État réussissent à jouer le rôle de banquiers *de facto* font avorter le projet⁵¹. Ce dernier en inspire pourtant un autre, la même

47. Voir les nombreux règlements des sociétés de bienveillance dans J. Hare et J.-P. Wallot, *Les imprimés dans le Bas-Canada, 1801-1810*, Montréal, 1967. La Quebec Union Company investit dans les biens immobiliers (voir biographies de J.-A. Panet et de J. Blackwood dans le *DBC*, vol. 5, à paraître). On assiste aussi à la montée des premières corporations avec les concessions des cantons (G.F. McGuigan, « Administration of Land Policy and the Growth of Corporate Economic Organization in Lower Canada, 1791-1809 », *CHA Annual Report (1963)*, pp. 106 ss.).

48. « They received deposits of money and bills, made payments to order, and advanced loans or credits, to be met later by produce, bills, or cash. » (A. Shortt, « Currency and Banking, 1760-1841 », in A. Shortt et A.G. Doughty, éd., *Canada and its Provinces*, 23 vol., Toronto, 1914-1917, 4 : 599-600 ; E.P. Neufeld, *Money and Banking*, pp. 28-29 ; E.C. Guillet, « Pioneer Banking in Ontario. The Bank of Upper Canada, 1822-1826 », *The Canadian Banker*, hiver 1948).

49. Le texte de l'entente se trouve dans H.A. Innis, *The Fur Trade in Canada*, Toronto, 1939, pp. 423-424 ; C.S. Howard, « Canadian Banks and Bank-Notes, A Record », rééd. du *Canadian Banker*, s.d., p. 4.

50. *La Gazette de Québec*, 18 octobre 1792 ; J. Stevenson, *The Currency of Canada after the Capitulation*, Transactions of the Literary and Historical Society, Québec, 1876, p. 121.

51. R.C. McIvor, *op. cit.*, pp. 16-17 ; A. Shortt, « Currency and Banking », pp. 603-605 ; E.P. Neufeld, *Currency and Banking*, pp. 28-29 ; D.G. Creighton, *The Commercial Empire*, p. 128. F. Ouellet prétend que l'abandon du projet, issu de besoins pressants d'un capitalisme diversifié, serait dû à l'incompréhension des politiciens canadiens-français. Il n'avance

année, qui subit le même sort⁵².

Dans la dernière décennie du XVIII^e siècle et la première décennie du XIX^e siècle, c'est un perfectionnement des activités des grands marchands et de l'État qui commence à répondre à la rareté du numéraire, grâce à une série d'actions toutes limitées dans leurs retombées propres, mais qui ont pour effet global de rendre le système financier viable pour un moment encore.

A) Monnaies

En matière monétaire, le Canada est à la remorque du monde atlantique, où prédomine encore le bimétallisme (or et argent). Si une ribambelle de monnaies d'or et d'argent y circule, la colonie bénéficie de la grande stabilité monétaire qui caractérise les principaux pays occidentaux, notamment l'Angleterre et la France, durant près de deux siècles, soit de la fin du premier quart du XVIII^e siècle jusqu'à la veille de la guerre de 1914, hormis pour des « accidents » importants, mais occasionnels (v.g. les années 1789-1800 en France). Ces pays disposent « d'un outil monétaire qui a conservé la même densité de métal, c'est-à-dire la même *qualité* »⁵³. C'est aussi, avant les années 1810, la fin de la pénurie monétaire, « le miracle des quantités monétaires »⁵⁴. Dans la colonie, à cause de la balance commerciale généralement défavorable, le numéraire a tendance à fuir ou à revêtir la forme de pièces usées et dépréciées ; mais le système est suffisamment souple pour assurer des espèces à des taux relativement bas durant presque toute la période allant de 1792 à 1812.

La stabilité monétaire atlantique (au plan de la valeur, de la *qualité* des monnaies) se reflète dans la stabilité des cours des différentes monnaies dans le Bas-Canada : ces cours ne subiront que de très légers ajustements (voir tableau I et appendice I), même si les espèces varient énormément : monnaie anglaise, française, espagnole, portugaise, américaine, hollandaise, etc., et pièces diversifiées pour chacune (portugaises ou « Joes »,

aucune preuve pour étayer son assertion (*Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, Montréal, 1966, pp. 128-129, 196). Au contraire, le *Quebec Mercury* du 9 mars 1807 prétendra que l'échec est dû au fait que ce projet a été conçu par quelques marchands écossais ignorant tout du système bancaire.

52. Le 30 novembre, R. Lester & Co. de Montréal paie une annonce double pour promouvoir l'établissement d'une banque à Montréal (APC, M.G. 24, B.1, 69:429). Ce projet n'aurait consisté, semble-t-il, qu'à créer une banque privée de dépôts de brève durée qui aurait peut-être émis des billets de 5 shillings (C.S. Howard, *Canadian Banks and Bank-Notes...*, pp. 2, 4-5).

53. En temps normal, un gouvernement du XVIII^e ou du début du XIX^e siècle n'éprouve guère de difficulté importante à obtenir des espèces à des taux variant entre 3 et 8% par année (J. Bouvier, « Sur les dimensions mesurables... », pp. 174-175).

54. *Ibid.*, p. 177. La difficulté principale réside moins dans l'accumulation de liquidités que dans le problème de trouver « *adequate outlets for investment and giving proper direction to the accumulation of liquid capitals* » (R. Cameron, « Theoretical Bases... », p. 578).

quadruples ou « doubloons » d'Espagne, guinées anglaises, louis d'or et pistoles de France, aigles et dollars américains, écus de France et d'Angleterre, piastres espagnoles, shillings anglais, escalins, etc.).

Par suite de l'important commerce entre l'Angleterre et les Indes occidentales⁵⁵, de la nécessité d'une monnaie stable et commode, même pour les petites transactions⁵⁶, et enfin du commerce avec les États-Unis et, indirectement, avec la Chine⁵⁷, c'est la piastre espagnole d'argent qui sert d'étalon sur lequel s'aligne la valeur des autres pièces de monnaie dans la colonie : c'est elle qui figure au haut des listes mensuelles des prix officiels du marché et des rapports des marchands⁵⁸; c'est elle que l'on utilise pour le paiement des troupes en Amérique du Nord et, avec les lettres de change, pour l'achat des denrées requises pour leur subsistance. Lorsque ces dollars viennent à manquer, le gouvernement militaire, a recours quant à lui aux écus de France (en argent), à des pièces américaines ou, ce qui entraîne des inconvénients et des pertes, à des pièces d'or⁵⁹.

La diversité du numéraire en circulation dans la province, souvent sous forme de pièces usées et rognées, incite le Parlement provincial, qualifié de « conservateur » par une certaine historiographie, à régle-

55. A. Shortt, « Currency and Banking... », pp. 599-600.

56. La piastre espagnole est facile à écouler et sa valeur nominale varie peu, même quand une pièce est usée. Or, l'envoi de sommes considérables en espèces d'or et d'argent pose de sérieux problèmes. En effet, l'armée les achète au poids du métal précieux, mais doit payer les troupes et acheter les marchandises en utilisant des pièces individuelles plus ou moins usées et dévaluées (surtout dans le cas de l'or), souvent de dénominations et de pays différents, « *which causes a difficulty in charging the Deputy Paymaster in the first instance and the Paymaster General ultimately with the proper amount of such a mixture of Bullion* ». En Angleterre, l'on songe même à exiger de la Banque d'Angleterre qu'elle prépare des quantités précises de dollars, demi-dollars et quarts de dollars dans la même monnaie (voir la correspondance à ce propos en juillet 1808, PRO, T.64, 32 : 171-172, 180-181).

57. La piastre espagnole « *is in the most general use, and these the Americans prefer, because they generally bear a premium in New York and Boston, to the amount sometimes of 2 per cent. The Americans want them for their China trade.* » Il existe aussi un circuit allant de Londres à la Chine via les pays de la Baltique et la Russie. Voir H. Gray, *Letters from Canada [...] in the Years 1806, 1807 and 1808* [...], Londres, 1809, pp. 182-183; J. Lambert, *Travels through Lower Canada [...] in the Years 1806, 1807 and 1808* [...], 3 vol., Londres, 1810, 1 : 88-90.

58. Voir les rapports mensuels des prix dans APC, M.G. 11, série Q (à compter de 1805), aussi les « Prices Current », les lettres circulaires de divers marchands (ANQM, MSS, feuilles volantes); aussi J. Gwyn, « The Impact of British Military Spending... », p. 84; S.E. Dawson, *op. cit.*, p. 8.

59. J. Hale, payeur, au gén. Hunter, Québec, 3 avril 1802, au lt-général Bowes, 22 juin 1806, au lt-col. Thornton, 7 juillet 1810, APC, R.G. 8, C, 322 : 171-173; 324 : 49; 328 : 81. Malgré les déductions prévues par les lois provinciales de 1796 et de 1808 pour l'usure des pièces, le paiement en or cause beaucoup d'inconvénients : on ne peut laisser une pièce d'or hors de sa vue sans la peser à son retour; lorsque l'on paie les soldats en pièces d'or évaluées au poids, les régiments subissent des pertes par suite du paiement en pièces et « *of the minuteness & the mutilated state of the Spanish and Portuguese coins* ». D'où la résistance des régiments aux paiements en or. Voir Hale à Green, 18 mars 1803, à Thornton, 20 octobre 1810, Green à Thornton, 20 juillet 1810, Hale à Thornton, 30 août et 31 octobre 1809, *ibid.*, 323 : 19-20; 328 : 96-97; 115 : 114; 327 : 181, 202.

menter les cours de la monnaie, notamment en 1796 et en 1808⁶⁰. Dans le premier cas, la loi autorise que les pièces d'or légèrement usées comptent pour leur pleine valeur, de façon à les garder en circulation, et reconnaît la nouvelle monnaie américaine⁶¹. En 1808, bien que la rareté des espèces fasse que l'on ne regarde pas de trop près à leur qualité, la loi ajuste les valeurs entre pièces d'or : en effet, ceux qui doivent effectuer des remboursements à l'étranger versent surtout des pièces d'or, par suite de la dépréciation des pièces d'argent⁶². On comprend donc la satisfaction des milieux d'affaires et surtout de l'armée. Le payeur du Bas-Canada, par exemple, recommande le paiement en or ou en écus français, à défaut de piastres espagnoles, car la loi du Bas-Canada « *afford the unusual facility of weighting gold coin in bulk; and likewise of making all pieces current, by an allowance for each grain over or under the established weight.* »⁶³ On peut suivre ces changements dans le tableau de l'appendice 1b.

Les comptabilités se tiennent en toute une série de cours qui compliquent encore les équivalences entre les différentes espèces. Le cours d'Halifax (c) est le plus répandu dans le Bas-Canada pour les affaires. L'État utilise souvent le cours « sterling » (st) ou « Army Pay » (A.P.). Les livres de comptes des communautés religieuses, de bon nombre de seigneuries et de marchands font généralement usage de « la livre française de 20 sols », rarement de la « livre tournois ». Dans le Haut-Canada, le

60. Le Haut-Canada copiera cette réglementation (A. Shortt, « Currency and Banking », pp. 602-603). En France, c'est vers la même époque, soit en 1809-1810, que l'on procède à une réforme générale du système monétaire (G. Thuillier, « Pour une histoire monétaire du XIX^e siècle... », pp. 52ss).

61. A. Shortt, « Currency and Banking », p. 603 ; *Almanach de Québec*, Québec, 1797.

62. La loi précise que pour les pièces d'or de Grande-Bretagne, du Portugal ou d'Amérique, « chaque grain au-dessus et chaque grain au-dessous du poids sera alloué à raison de $2\frac{1}{4}$ courant », et pour les pièces d'or d'Espagne, à raison de $2\frac{1}{3}$. « Dans les paiements au-dessus de £20 courant... faits en espèces d'or, l'or pourra être pesé en gros, si une des parties le désire ; et il sera fait une déduction d'un demi grain sur chaque pièce ainsi pesée en gros, comme compensation pour la perte qui en résultera en les payant en détail » (*Le Courier de Québec*, 20 avril 1808). Voir aussi *Journal de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada [JCABC]*, 1808, pp. 55, 79, 221, 255, 305, 311 ; A. Shortt, « Currency and Banking », p. 603. Il semble qu'à ce moment, la Chambre d'Assemblée aurait soumis un long questionnaire à l'intendant général des troupes à propos de la valeur des différentes pièces d'or et d'argent, des effets sur le taux de change entre la Grande-Bretagne et le Canada, etc. Elle fait donc preuve d'une vive prise de conscience de l'importance du taux de change. Elle se demande si la nouvelle monnaie britannique (du standard $\frac{5}{16}$ sterling par once) demeurerait davantage au Canada que les dollars espagnols ou américains ; s'il vaudrait mieux rappeler les pièces d'argent dépréciées et les refondre ou les redistribuer à leur valeur réelle ; quelles seraient les conséquences sur le taux de change si le gouvernement anglais envoyait plus de numéraire d'argent ; etc. Voir « Questions to be put to persons examined by the select Committee on the Bill respecting the *currency* », s.d., APC, M.G. 24, B.1, vol. 16. Par ailleurs, en 1811, le Parlement vote une loi pour prévenir la contrefaçon de billets étrangers en territoire canadien (APC, R.G. 7, G.1, 5 : 34).

63. Hale à Hunter, 3 avril 1802, et à Bowes, 22 juin 1806, APC, R.G. 8, C, 322 : 171-173 ; 324 : 40. Parce que la loi de 1808 relève la valeur des pièces d'or espagnoles et françaises, le payeur réalise même un bénéfice de £90 sur les espèces qu'il a en main (même à Thornton, 29 mai 1808, *ibid.*, 325 : 112).

cours de York persiste, à cause de la présence des Loyalistes⁶⁴. Enfin, il faut ajouter à ce fouillis la création de la monnaie décimale aux États-Unis, à la fin du XVIII^e siècle. Par conséquent, près d'une demi-douzaine de cours se confrontent dans l'espace économique canadien, ce qui ne facilite guère les comptabilités et l'évaluation de certaines espèces étrangères, notamment françaises⁶⁵.

TABLEAU 1
ÉQUIVALENCES COURANTES
DES DIFFÉRENTS COURS MONÉTAIRES
EN USAGE DANS LE BAS-CANADA, 1790-1815

£1 = 20 shillings (20/-); 1 sh. = 12 pences (-/12)
1# = 20 sols (20 ^s); 1 sol = 12 deniers (12 ^d)
£9 sterling (st) = £10 cours d'Halifax ou courant (c)
9# tournois (t) = 10# "de 20 sols" ou "ancien cours"
24# = 20/- ou £1 c
1# = 1 franc = 5/6 de 1/- ou .833 sh.
1/- = 1# 4 sols
1 coppre = 1 sol = 1/2 pence
\$1 = 4/6 st ou 4/8 A.P.* ou 5/-c = 6# = 1 piastre espagnole

*cours "Army Pay"

Entre 1792 et 1812, les taux d'équivalence d'une monnaie à l'autre ne varient guère dans le Bas-Canada. Ainsi qu'il apparaît au tableau 1, la piastre espagnole vaut une piastre américaine, ou 4/6 st, ou 4/8 A.P., ou 5/-c. La livre française de 20 sols entretient, vis-à-vis la livre tournois, le même rapport que la livre anglaise cours d'Halifax (c) vis-à-vis la livre sterling (st): 10 livres de 20 sols égalent 9 livres tournois; 10 livres c équivalent 9 livres st. Enfin, 24 livres de 20 sols valent une livre c⁶⁶. Le cours «York», peu important pour le Bas-Canada, accorde au dollar (piastre américaine) la valeur de 8/-. La monnaie de cuivre est anglaise et le «coppre» vaut 1/2 pence ou 1 sol.⁶⁷

64. A. Shortt, «Currency and Banking», pp. 602-603; H.A. Innis et A.R.M. Lower, *Select Documents...*, p. 242.

65. Il est difficile de départager les pièces françaises qui remontent au Régime français et qu'une surévaluation a fait resurgir, des pièces plus récentes, liées au commerce international ou aux prises de guerre. Voir Hale à Thornton, 7 juillet 1810, APC, R.G.8, C, 328:81.

66. Cette «livre française de 20 sols» — pourtant la livre la plus utilisée dans les comptabilités — semble complètement absente dans l'historiographie. F. Ouellet et les autres auteurs identifient spontanément la livre française de 20 sols à la livre française tournois, alors que les deux cours sont clairement distincts. Généralement, on précise si le cours est la livre tournois. Dans les autres cas, il s'agit de la livre de 20 sols ou «ancien cours de cette province». Voir les livres de comptes des Sulpiciens (ASS), des Jésuites (ANQQ), du Séminaire de Québec (ASQ), d'innombrables actes notariés, les papiers Neilson (APC, M.G. 24, B.1), *La Gazette de Québec*, 24 et 31 mars, 7 avril 1791.

67. J. Lambert, *Travels through Lower Canada...*, 1: 90.

Le gouvernement impérial fixe la valeur du métal précieux et de la livre sterling. Il laisse la détermination des cours locaux aux gouvernements coloniaux, mais exige que les transactions des différentes branches de l'État, du moins sur le plan comptable, s'effectuent sur la base du cours st. Dans le Bas-Canada, le gouvernement acquitte la solde des militaires en piastres espagnoles, mais pour eux comme pour les civils rémunérés à même la caisse militaire, les gages sont calculés au cours A.P. (4/8 au dollar) plutôt qu'au cours st 4/6 ou c 5/-⁶⁸. Comme ils dépensent au Canada au cours local (c), ils bénéficient donc d'une prime de 4 pences au dollar. Pour ce qui est des régiments locaux et de certains employés civils, ils perçoivent leurs émoluments en st, donc profitent d'une prime de 6 pences au dollar⁶⁹. Londres tentera d'uniformiser la paie des militaires au cours local (c), mais devra reculer devant le tollé de protestations⁷⁰.

B) *Système financier et commerce international*

Fragment colonial, petit et ouvert, du système atlantique, la socio-économie bas-canadienne doit composer avec une balance commerciale défavorable pour le gros de la période. Même quand elle réussit à produire des surplus vis-à-vis l'Europe⁷¹, ceux-ci sont épongés en bonne partie par des déficits constants avec les États-Unis⁷². Par conséquent, malgré les injections régulières de numéraire par des particuliers et surtout par le gouvernement britannique pour les dépenses militaires et civiles — il importe de \$100 000 à \$200 000 en piastres espagnoles par

68. A. Shortt soutient à tort que les militaires sont d'abord payés au cours st, puis, à partir de 1808, au cours A.P. (« Currency and Banking », p. 604). Voir, par exemple, Hale à Green, 18 mars 1803, APC, R.G. 8, C, 323 : 19-20. « *All payments of the troops must be made if possible in silver valuing the dollar at 4/8...* » (5^e clause des instructions à Hale, 14 juillet 1804, *ibid.*, 324 : 12).

69. C'est le cas des Volontaires royaux canadiens, lorsqu'ils passent au budget des extraordinaires de l'armée, et de divers employés civils au bureau du payeur. Ce dernier ne peut appliquer le taux A.P., selon ses instructions, et se fait autoriser à poursuivre les paiements au cours st, de crainte de devoir couper dans la solde de ces soldats et employés déjà sous-payés dans plusieurs cas (Hale à Green, 24 septembre 1799, duc de Kent à Hale, Halifax, 20 octobre 1799, et Hale à Hunter, Québec, 21 février 1800, *ibid.*, 320 : 185 et 201 ; 321 : 24).

70. Londres voudrait calculer les soldes « [at] *the full value at which dollars or any other coin may pass current at the station under your command* » (H. Dundas à Sir J. Craig, Londres, 25 juillet 1809, *ibid.*, 237 : 161-162). Mais il doit rétablir les taux habituels, soit 4/6 en Méditerranée et en général 4/8 en Amérique du Nord et aux Antilles (G. Harrison au lt-col. Torrens, Londres, 12 décembre 1809, *ibid.*, 327 : 214-215 ; Tucker à Prévost, Halifax, 12 mars 1810, *ibid.*, 328 : 32-34).

71. Dans les années 1785-1788 (F. Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, p. 129) et à la fin de la décennie 1800-1810.

72. Selon J. Lambert, ce déficit commercial avec les États-Unis (très visible dans les appendices des *JCABC*) s'explique par le fait que les Canadiens préfèrent les produits bon marché des États-Unis à ceux plus coûteux, mais de meilleure qualité, en provenance de la Grande-Bretagne (*Travels through Lower Canada...*, 1 : 258).

année⁷³ —, la bonne monnaie tend à s'écouler hors de la province et à se raréfier⁷⁴. Or, l'économie réclame une monnaie d'échange qui circule bien : le gouvernement, pour la solde des militaires et ses autres dépenses ; les marchands, pour acheter les denrées d'exportation et pour leurs nombreuses transactions ; les habitants, pour leurs dépenses de consommation dans une économie où s'impose de plus en plus le marché.

Différentes sortes de monnaie de papier comblent donc le vide relatif d'espèces. D'abord, le gouvernement émet des lettres de change (*bills of exchange*) sur le trésor anglais à 30, 60 ou 90 jours : plus de £100 000 par année⁷⁵. Il les utilise comme monnaie pour défrayer les coûts de biens et de services ou pour se procurer des espèces sonnantes. Ensuite, les maisons commerciales tirent également des lettres de change sur Londres et répandent des *private notes* ou bons (de l'expression française « bon pour ») dans le système⁷⁶. Il s'agit la plupart du temps de bons à 30 ou 60 jours⁷⁷. Les habitants du Bas-Canada préfèrent la monnaie sonnante, mais acceptent des marchandises en échange de leurs produits ou encore des « billets de caisse » de marchands locaux⁷⁸. Quant aux marchands, outre leurs échanges de bons et de lettres de change, ils pratiquent régulièrement le système des « comptes contraires »⁷⁹.

Les lettres de change et les bons circulent de main à main comme de la monnaie. Ils subissent toutefois un escompte ou une prime selon une gamme de facteurs qui tiennent soit à la qualité, soit à la quantité de ces instruments : confiance que commandent ceux de qui ils émanent, matu-

73. Par exemple, \$104 000 arrivent à bord de la frégate Santa Margarita, le 2 juillet 1804 (Hale à Hunter, 3 juillet 1800, APC, R.G. 8, C, 321 : 187). En 1812, la colonie reçoit au moins \$236 000 en espèces (*ibid.*, 329 : *passim*).

74. La monnaie rognée et dépréciée, au contraire, tend à s'accumuler dans la colonie.

75. La série C permet des approximations du nombre minimal de lettres de change mises en circulation par le gouverneur général. Voir n. 132.

76. A. Shortt, « Currency and Banking », p. 601 ; H.A. Innis et A.R.M. Lower, *Select Documents...*, p. 368.

77. « *I am obliged to you for honoring my bill...* » (W.E. Gray à R. Hunter (à Londres), Montréal, 17 mars 1792, APC, M.G. 23, G. II 3, vol. 6 ; même à McTavish, Fraser & Co (de Londres), 15 mars 1793, *ibid.*, à propos d'un *bill* de £450). Les prix officiels (dans les APC, M.G. 11, série Q), de 1805 à 1813, cotent les taux de change pour les *bills* à 30, 60 et 90 jours. Les maisons commerciales doivent honorer les *notes*, *bills* ou « bons » (en argent ou en marchandises) dans le délai prescrit sur ces documents dès qu'ils sont exhibés pour acquittement.

78. Sur le crédit, voir n. 46. L. Michel souligne que les habitants préfèrent les espèces, mais utilisent aussi des « billets de caisse » d'un marchand qui servent alors de monnaie locale ou de bons de crédit à son magasin. (L. Michel, « Le livre de comptes (1784-1792) de Gaspard Massue... » et « Un marchand rural en Nouvelle-France... »).

79. Le grand commerce international fonctionne largement selon ce système et sans doute une bonne part du commerce intérieur. L'importateur/exportateur londonien tient un compte des denrées obtenues de son fournisseur dans la colonie et vendues en Grande-Bretagne, au regard de ses dettes engendrées par l'envoi de marchandises métropolitaines pour écoulement dans la colonie. Périodiquement, on équilibre les deux comptes par un paiement, généralement au moyen d'une lettre de change.

rité et distances impliquées, rareté du numéraire, elle-même fonction de la saison, des arrivages de monnaie, des besoins de remises à l'étranger, des investissements dans la colonie, du nombre de lettres de change en circulation, de la spéculation et de l'effet stabilisateur de l'État sur le système. Les détenteurs d'espèces cherchent à hausser le taux d'escompte tandis que les émetteurs de lettres de change s'efforcent de l'abaisser, voire d'arracher une prime⁸⁰. La situation monétaire, à son tour, fait varier le crédit et les taux d'intérêt qu'obtiennent les marchands canadiens de leurs fournisseurs en Angleterre⁸¹, et par conséquent, ceux qu'ils consentent à leurs clients de la colonie⁸².

Parce que ses lettres de change s'adosent à tout l'appareil de crédit métropolitain et à la renommée de la Banque d'Angleterre, l'État bénéficie généralement d'un taux d'escompte plus favorable (d'environ 2 à 3%)⁸³ que les particuliers et finit par assembler les espèces requises. La « rareté chronique de la monnaie »⁸⁴ est relative et ne devient critique qu'à compter de la fin de la première décennie du XIX^e siècle. Toutefois, même l'État essuie des difficultés saisonnières. De façon générale, l'escompte se maintient à un niveau élevé entre janvier et juin : la navigation est close et les espèces se raréfient, car les marchands achètent des denrées d'exportation, font des avances et investissent. Le gouvernement, à moins d'une situation d'urgence, tire donc ses lettres de change de juillet à décembre, surtout en octobre et novembre⁸⁵. À ce moment-là, en effet, les

80. À ce propos, voir H. Gray, *Letters from Canada...*, pp. 182ss.

81. «...advancing money... in these times [la guerre] is not conveniently within our compass.» (Brickwood, Pattle & Co. à J. Eckart & Co. (à Montréal), Londres, 19 déc. 1794, ANQM, MSS, pap. Neilson, boîte 11 : fo. N-E-17 ; voir aussi les papiers Hart aux ASTR ; P. Wynne à J. Neilson, Londres, 10 avril 1794, APC, M.G. 24, B.1, 177 : 6432-6435).

82. Sur le crédit, voir n. 46. Les profits des marchands sont difficiles à évaluer de façon continue et sur une gamme suffisante d'entreprises. Les papiers Ermatinger laissent entrevoir que sur les marchandises sèches importées (tissus, produits manufacturés, etc.), cette maison prend des profits bruts sur les ventes de gros allant de 25 à 50%, avec une tendance à une légère augmentation dans le temps. Voir APC, M.G. 23, G. II 3.

83. Selon les comparaisons entre les taux de change pour les *bills* du gouvernement et ceux des particuliers dans la série des prix officiels (APC, M.G. 11, série Q).

84. L'expression est d'A. Dubuc (« Monnaie et société », p. 5).

85. «...very little money can ever be raised otherwise than by great depreciation of the Public Bills, between the months of December and July.» (Hale à Hunter, 3 avril 1802, APC, R.G. 8, C. 322 : 171-173). Durant l'été, il est parfois possible d'obtenir des espèces à bon compte de façon « to lessen the pressure of the draft in the fall » (même à Green, 23 mai 1802, *ibid.*, pp. 179-180). Ceci nuance l'avis de J. Gwyn à l'effet que « the exchange tends to be weak in the spring and summer and strong in the autumn and winter » (« The Impact of Military Spending... », p. 86). Ailleurs, il reconnaît que le seul marché réel est de mai à octobre (p. 85). C'est seulement « at certain particular times the merchants in this town have money at command, which is generally in the end of the month of October when government draw bills of exchange » (Genevay à Hale, Montréal, 8 juillet 1799, *ibid.*, 320:164). Encore qu'en hiver, à Montréal, sans doute à cause des communications alors plus faciles avec les États-Unis, l'on puisse parfois obtenir du numéraire (Hale à Green, Québec, 27 août 1804, *ibid.*, 323 : 156-158). Voir aussi Hale à Green, 31 octobre 1804, et diverses lettres d'oct. à déc. 1806, *ibid.*, 323 : 184-185 ; 324 : 85 ; 110 : 76 et 146 ; 11 : 42.

marchands font leurs remises à Londres et se montrent disposés à acheter les lettres de change : « ... *the months of October and the beginning of November are the periods when the traders in general make their chief remittances to England, and it is about the same time that the greatest part of the cash is obtained for government bills of exchange.* »⁸⁶

Inversement, l'arrivée de la flotte avec des chargements d'espèces (importées par le gouvernement et des individus) fait chuter le taux d'escompte et même peut le transformer en prime pour les lettres de change de bonne qualité.⁸⁷ De plus, l'intensification des relations commerciales avec les États-Unis, après la ratification du traité Jay (1794), entraîne une plus grande intégration des deux marchés de capitaux. Les produits américains franchissent la frontière soit pour réexportation, soit pour consommation locale. Voilà qui draine la monnaie sonnante vers les États-Unis. Cette sortie de devises, à cause de la balance commerciale déficitaire, déclenche une escalade de la valeur de la monnaie sonnante qui reste au pays et donc de l'escompte sur les lettres de change qui atteint parfois 10%. Au contraire, à New York et à Boston, vu le volume considérable du commerce avec la Grande-Bretagne, la demande de lettres de change sur l'Angleterre est très forte et ces dernières commandent une prime qui peut aller jusqu'à 8%.⁸⁸

Ainsi, un arbitrage intéressant s'établit entre ces marchés de lettres de change sur Londres : quand l'escompte monte suffisamment au Canada, les Américains détenteurs d'espèces viennent y acheter ces papiers à fort escompte et les revendent aux États-Unis soit à prime, soit à un escompte moins fort⁸⁹. D'importantes quantités d'espèces, note le marchand Hugh Gray, circulent donc dans les deux sens, à la frontière, mais pour des fins différentes. Dans un cas, la balance commerciale déficitaire du Canada siphonne aux États-Unis les bonnes espèces, surtout les piastres espagno-

86. J. Craigie à Bowes, sept. 1806, *ibid.*, 324: 60.

87. L'arrivée de la flotte a fait baisser l'escompte et le payeur échange des lettres de change au pair (Hale à Green, 23 mai 1802, *ibid.*, 322: 179-180). En août 1800, pour la même raison, il a déjà obtenu £20 000 st au pair (même à Hunter, 17 août 1800, *ibid.*, 321: 197; aussi duc de Kent à Hale, Halifax, 20 octobre 1799, *ibid.*, 320:201).

88. A. Shortt, « Currency and Banking », pp. 605-606.

89. H. Gray, *Letters from Canada...*, pp. 182-187. En décembre 1810, par exemple, le taux d'escompte oscille entre 6 et 7% à Montréal, alors qu'il dépasse 10% à New York (ANQM, MSS, *Ming's New York Price Current*, 8 décembre 1810). Jusqu'au magnat de la fourrure, John Jacob Astor, de New York, qui offre au gouvernement, en 1811, des quantités considérables d'espèces à 19% d'escompte, soit à meilleur compte pour le gouvernement que l'envoi d'un agent aux États-Unis (mesure qui a entraîné un taux de 21% en 1810). L'intendant général accepte \$10 000 et recommande d'en importer jusqu'à £25 000 st par Astor : la certitude de recevoir les espèces est préférable à des promesses peu fiables, même si Astor exige un taux d'escompte légèrement supérieur à certaines offres (W.H. Robinson au lt. col. N. Freer, Québec, 29 déc. 1811, APC, R.G. 8, C, 114: 185ss). Quant aux traites sur la France, elles passent souvent par les États-Unis : « je trouve la voie de l'Angleterre longue et coûteuse. » (Abbé Desjardins au curé Desaulnier, Québec, 19 janvier 1804, ANQM, MSS, arch. relig., pap. Desjardins).

les nécessaires au commerce avec la Chine, car « ...*wherever money is wanted and there is something to be given for it, there it will flow while there is such a thing in existence as commerce* ». À l'inverse, les différences des taux de change entre les deux pays font refluer des espèces des États-Unis vers le Canada à cause de la possibilité d'arbitrage entre les deux marchés. Cette double circulation explique le maintien du taux de change à l'intérieur d'un corridor généralement étroit, de chaque côté de la parité, jusqu'à la fin des années 1800-1810. Il suffit de surveiller le taux de change à New York et d'offrir des lettres de change à 3 ou 4% sous le taux new-yorkais, et le numéraire afflue alors rapidement au Canada, puisque la prime à New York suffit à défrayer le coût du transport et à assurer un profit sur la transaction⁹⁰.

Gray minimise trop la participation des marchands bas-canadiens à ce marché monétaire qui reflète, lui aussi, le caractère triangulaire des relations Grande-Bretagne-colonies canadiennes-États-Unis. Le gouvernement importe des sommes considérables des États-Unis dans les années où le numéraire se fait rare. Tantôt, ce sont des marchands qui prennent l'initiative d'offrir au gouvernement des sommes d'argent liquide à un taux de change qui vaut pour une courte période — car si le taux de change fluctue dans un sens défavorable, c'est le marchand qui écope de la perte.⁹¹ Tantôt, c'est le gouvernement qui recourt de lui-même à des agents : soit des marchands entretenant des relations suivies avec les États-Unis, soit des militaires ou des fonctionnaires en service au Canada ou aux États-Unis, plus rarement des particuliers vivant aux États-Unis et connus pour leurs bons services au gouvernement britannique⁹². Ce sys-

90. H. Gray, *op. cit.*

91. Ainsi, en 1800, les maisons J. et A. McGill de même que Forsyth, Richardson & Co. proposent de négocier chacune pour £10 000 st aux États-Unis à un taux d'escompte de 3%, mais le payeur tient à 2% : les McGill cèdent ; Forsyth, Richardson & Co. fournit un premier montant, mais se désiste d'une seconde offre par suite d'une chute de la prime accordée aux États-Unis aux lettres de change à seulement 3% (Hale à Hunter, 19 mai 1800, APC, R.G. 8, C, 321 : 81 ; Genevay à Green, 21 mai 1800, *ibid.*, p. 87 ; Hale à Hunter, 22 mai 1800, *ibid.*, p. 88 ; Forsyth, Richardson & Co. à Hale, Montréal, 5 juin 1800, *ibid.*, p. 116 ; Genevay à Green, 5 juin 1800, *ibid.*, p. 114). À l'hiver 1807, alors que la rareté sévit, la compagnie McTavish, Frobisher & Co. propose d'importer des États-Unis de £10 000 à £20 000 st en espèces à un taux d'escompte de 7% en échange de lettres de change à 30 jours (« *at 30 days sight* »). À cause de la grande rareté du numéraire, l'intendant général propose d'accepter leur offre (Craigie à Thornton, Québec, 8 novembre 1807, *ibid.*, 111 : 201ss). En 1806, il a lui-même proposé d'aller négocier des lettres de change aux États-Unis (Craigie à Bowes, 16 avril 1806, *ibid.*, 110 : 23). En octobre de la même année, Munro et Bell proposaient leurs services pour cette tâche (Munro & Bell à Green, Québec, 6 octobre 1806, *ibid.*, 324 : 67).

92. V.g. en 1800, Hale tire une lettre de change de £20 000 que J. Dunlop, de Montréal, doit négocier aux États-Unis à un escompte de 2% (Hale à Hunter, 30 juin 1800, *ibid.*, 321 : 181ss). Un dénommé Stewart négocie des lettres de change à New York, en 1810, à un taux d'escompte de 5% plus les frais de transport et la commission (Green à Thornton, 24 avril 1810, *ibid.*, 115 : 54-56). Le diplomate anglais Barclay fait de même en 1812 à un escompte de 16%, plus les frais, pour près de £20 000 st (W.H. Robinson à Freer, Québec, 5 et 20 février 1812, *ibid.*, 116 : 27, 46-48).

tème remplace avantageusement les demandes de soumissions, qui remportent peu de succès⁹³.

Quoi qu'il en soit des méthodes, le coût du transport de numéraire depuis New York ou Boston jusqu'à Montréal ou Québec varie entre 2% et 3¹/₂% de la valeur du chargement.⁹⁴ On déplace jusqu'à £20 000 ou £30 000 st au cours d'un même voyage⁹⁵. On n'a jamais eu à déplorer de tentative de vol durant la période : si d'aucuns attribuent ce fait à l'honnêteté remarquable des Canadiens⁹⁶, il n'empêche que des bandes de faussaires opèrent des deux côtés de la frontière et répandent des faux billets de banque américains⁹⁷.

Cependant, les forces qui tendent à atténuer la rareté des espèces sonnantes, ne prennent pas toutes leur origine aux États-Unis. Les négociants et les marchands — sans parler de nombreux hauts fonctionnaires — doivent eux aussi expédier des versements importants à leurs fournisseurs anglais ou encore à des parents et amis. Certains investissent même dans des fonds métropolitains⁹⁸. Voilà qui crée une demande de lettres de change tirées sur Londres. En effet, il est beaucoup moins risqué et coûteux d'envoyer de tels billets à bord d'un navire en partance avec les convois, que d'expédier des quantités souvent dispersées de monnaie sonnante (et lourde) à un coût et des risques plus élevés⁹⁹. Il arrive donc parfois que la conjoncture pousse des colons à se plaindre non d'une offre excédentaire, mais d'un tarissement des lettres de change : par

93. Ainsi, en 1811, malgré les annonces dans les journaux, l'assistant payeur ne reçoit que deux offres totalisant £1 400 st à un taux d'escompte de 15%. Il recommande donc de faire négocier l'achat de £20 000 en espèces aux États-Unis (E. Couche à Drummond, Québec, 25 juillet 1811, *ibid.*, 114 : 56).

94. H. Gray, *Letters from Canada...*, pp. 186-187. Le gouvernement paie 2¹/₂% pour les frais de transport et la commission, en sus de l'escompte proprement dit (v.g. voir APC, R.G. 8, C, 114 : 185ss; 115 : 54-56; 116 : 46-68).

95. L'été, on transporte les espèces en voiture par terre et en canot sur le lac Champlain et le fleuve Saint-Laurent; l'hiver, on utilise la carriole (H. Gray, *op. cit.*, pp. 186-187). Le coût du transport mentionné par Gray (3¹/₂%) ou celui payé de fait par le gouvernement (2¹/₂%) est très supérieur au coût d'importation d'espèces en provenance d'Angleterre, soit ¹/₂ de 1% qui revient au capitaine du navire (PRO, T. 64, 32 : 92-93; 34 : 138). À l'intérieur même des Canadas, on envoie les sommes plus petites par le « courrier », les sommes plus considérables, en voiture ou en carriole, sous l'escorte de quelques officiers et soldats. Voir APC, R.G. 8, C, 323 : 66-67, 156-158; 320 : 164.

96. H. Gray, *op. cit.*, p. 187.

97. J. Lambert, *Travels through Lower Canada...*, 1 : 260. Il s'agit cependant d'Américains, non de Canadiens.

98. V.g. Thomas Dunn. Voir sa biographie, dans le tome V du *Dictionnaire biographique du Canada* (à paraître en 1983).

99. Il arrive parfois aux plus riches d'acheminer des espèces en Angleterre sur une frégate, surtout si le prix du métal précieux en Angleterre les encourage à le faire (Hale à Green, 29 oct. 1803, APC, R.G. 8, C, 323 : 66-67). Mais il s'agit là d'exceptions : coût élevé du transport et des assurances, risques et difficulté de rassembler les espèces. « *I have been able to collect very nearly all the ready money in the hands of the merchants here at the time the convoy sailed; and it is not probable that they will export it in single ships...* » (Hale à Green, 31 oct. 1804, *ibid.*, pp. 184-185).

exemple, en 1783, alors que Londres recommande le recours à des lettres de change pour satisfaire les demandes des coloniaux et du gouverneur Haldimand¹⁰⁰; ou encore en 1800, quand huit compagnies pétitionnent le commandant en chef pour obtenir des lettres de change supplémentaires afin d'effectuer leurs remises à Londres.¹⁰¹ Ces besoins des marchands en lettres de change, à la fin de l'été et surtout à l'automne, dépriment l'escompte et tendent même à le transformer en prime¹⁰². Les marchands n'ont donc pas carte blanche pour manipuler les règles du jeu à leur avantage et faire fluctuer l'escompte en tout temps : à certaines périodes, les besoins en espèces et en lettres de change tendent à être à peu près du même ordre¹⁰³. Les preneurs de lettres se recrutent généralement parmi les principaux marchands¹⁰⁴, les fonctionnaires et les particuliers : leurs besoins varient de quelques centaines de livres à près de £100 000 st. Enfin, il s'agit d'une affaire presque exclusive aux Britanniques¹⁰⁵.

De la même façon, la structure interne de la production impose un certain rythme à la vie économique et influe donc sur la rareté relative de

100. Pour des versions différentes de cet incident, voir A. Shortt, « Currency and Banking », p. 602 ; F. Ouellet, *Histoire économique et sociale...*, pp. 128-129.

101. Pétition des marchands au gén. Hunter, Québec, 22 nov. 1800, APC, R.G. 8, C, 321 : 269.

102. Hale à Green, 23 mai 1802, *ibid.*, 322 : 179 ; Craigie à Bowes, sept. 1806, *ibid.*, 324 : 60.

103. « *Three thousand pounds of the sum I have mentioned was raised from McTavish & Co. in hard gold; they have been bartering these ten days for my bill, & I daresay every guinea has brought forth a tear at parting; but no bill was to be had anywhere else.* » (Hale à Hunter, 17 juillet 1800, *ibid.*, 321 : 191).

104. Encore que des marchands relativement modestes transigent pour des sommes importantes. Ainsi J. Blackwood jr offre £5 000 en échange de lettres de change « *at 30 days sight* » et à 5% d'escompte : « *This money I expect to raise from my own little business, which I should think will answer you as well as if it was brought from the States, and will furnish me the means of making my remittance.* » (J. Blackwood jr à Hale, Québec, 7 nov. 1806, *ibid.*, 324 : 86).

105. Au cours des quatre années pour lesquelles nous disposons de données à peu près complètes, on ne relève en tout que deux Canadiens français pour plus d'une centaine de preneurs ; et encore ne fournissent-ils que des sommes minimes. Il s'agit de la maison M. et S. Dumas, pour £1 000 st en 1807, et de Pierre La Terrière, pour £200 en 1808. Il suffit de comparer aux sommes échangées par les Britanniques, dont voici quelques exemples. 1800 : Forsyth, Richardson & Co., £23 800 ; J. Dunlop, £20 000 ; Auldjo, Maitland & Co., £30 000 ; Munro & Bell, £15 000 ; J. & A. McGill, £10 000 ; Goyer & Fletcher, £10 000 ; I. Todd, £9 000 ; McTavish, Frobisher & Co., £5 000. 1806 : McTavish, Frobisher & Co., £5 000. 1807 : Lyman & Storrow, £20 000 ; McTavish, McGillivray & Co., £20 000 ; Forsyth, Richardson & Co., £13 600 ; McTavish, Fraser & Co., £7 500 ; J. Wharton & Co., £4 200. Parmi les fonctionnaires, on remarque le président du Conseil exécutif, T. Dunn, £2 000, le secrétaire du lt-gouverneur, H.W. Ryland, £750, le procureur général, J. Sewell, £2 850, le juge J. Williams, £600. 1808 : Geyer & Fletcher, £93 500 ; H. Brewort, £17 467 ; J. Mure, £14 000 ; McTavish, Fraser & Co., £12 000 ; J. Wharton & Co., £10 300, T.W. Storrow & Co., £9 900 ; J. & A. McGill, £7 700 ; J. Brown, £6 700 ; J. McGillivray, £5 000 ; H. Osborne, £5 000 ; T. Cottrill, £4 617 ; J.J. Astor, £4 000 ; J. Dunlop & Co., W.D. Cheever, Inglis, Ellice & Co., J. Blackwood, Wm Hook, J. Bellows, Munro & Bell, Wm Appleton, J. Neilson, G. Platt, Logan & Watt, J. Black, J. Cottman & Co., J. Durkee, Brothers Ingham, J. Blackwood, etc., £4 000 et moins. Parmi les fonctionnaires : J. Sewell, juge en chef, £5 000 ; N. Uniacke, procureur général, £2 000 ; J. Craig, gouverneur, £1 900 ; H.W. Ryland, secrétaire du gouverneur, £750. Voir APC, R.G. 8, C, 111 : 164ss, 278 ss, *passim*.

devises à certaines périodes. Il faut en effet que les marchands investissent afin de tirer du pays les produits d'exportation : fourrure, blé, potasse, plus tard le bois. Ces déboursés importants requièrent des sommes parfois considérables, au cours de l'hiver et au printemps (en gros, de décembre à juillet), avec un reflux des espèces vers les marchands tard au printemps, à l'été et à l'automne à proportion que cette monnaie est redépensée¹⁰⁶. Même les habitants détiennent du numéraire, dont une partie provient sans doute des sommes obtenues des exportateurs, parfois sous forme d'acomptes pour la production de quantités de céréales précisées à l'avance dans des ententes notariées¹⁰⁷. Pour les mêmes raisons, à proportion que les niveaux de salaire deviennent plus élevés, en particulier à compter de 1807 dans le commerce du bois, les marchands doivent trouver des espèces sonnantes en quantités plus grandes à la fois pour défrayer ces salaires plus élevés et pour rémunérer un plus grand nombre de salariés¹⁰⁸.

Toutes ces forces conflictuelles créent un marché de devises, de lettres de change et de bons dans le Bas-Canada au tournant du XIX^e siècle. Si ce n'est pas un marché parfait, ce n'est pas non plus un marché vraiment dysfonctionnel. Et l'on peut croire que si le projet de création d'une banque ne renaît pas avant 1807-1808, c'est qu'en fait, le système financier n'opère pas trop mal. Bien entendu, ce marché enregistre diverses fluctuations ainsi que des écarts entre les taux d'escompte appliqués aux différents types de lettres de change ou de bons. Mais sauf pour les moments de chocs conjoncturels importants qui frappent le système ou de forte spéculation qui réussit, pour un moment, à enrayer le fonctionnement du marché, le système financier maintient un régime satisfaisant.

106. Dès 1793, un exportateur important se plaint, au cours de l'hiver, qu'il doit vendre ses marchandises importées « *by private sale* » plutôt qu'à l'encan, car ses pertes seraient trop considérables, « *as the greatest part of the specie that was in town has now got into the hands of the country people in payment for their wheat, and it will be some months before it returns to its former channel* » (E.W. Gray à McTavish, Frobisher & Co. (à Londres), Montréal, 15 mars 1793, APC, M.G. 23, G. II 3, vol. 6). Durant l'été, l'argent se fait rare, cette fois, les marchands utilisent les espèces pour l'achat de potasse, de « *staves, timber & other articles, in the way of their respective business and commerce* ». D'où l'impossibilité de se procurer de la monnaie à Montréal à ce moment (Genevay à Hale, 11 juillet 1799, APC, R.G. 8, C, 320 : 168).

107. V.g. Alexis Carmel, de Boucherville, promet de fournir 400 minots de blé pour 1000# au marchand Sylvain Laurent au cours de février 1793, moyennant 780# en or et en argent au moment de la signature, et le reste, en marchandises. Carmel s'engage par hypothèque sur ses propriétés (ANQM, gr. not. Louis Chaboillez, entente du 11 mai 1792). D'autre part, les inventaires après décès confirment la présence d'espèces chez les habitants (voir n. 46).

108. Outre les milliers d'emplois créés par l'explosion du bois, il faut compter avec une hausse très importante des salaires (voir G. Paquet et J.-P. Wallot, « Crise agricole et tensions socio-ethniques dans le Bas-Canada [...] », *RHAF*, 26 (1972-1973) : 233).

C) *Technologie financière et rôle de l'État*

Le marché de devises dans lequel s'insère le Bas-Canada, au tournant du XIX^e siècle, ne dessert pas également et toujours bien tous les agents économiques. Ainsi, les marchands et le gouvernement bas-canadien se concurrencent souvent sur ce marché, tout en étant complémentaires à d'autres moments. Les possibilités de profits sur les marchés internationaux des « staples » incitent les exportateurs à accaparer toutes les devises disponibles en espèces sonnantes pour les besoins de leurs commerces, surtout après le tournant du siècle : « ... *for when the export trade of the country calls for specie, no moderate reduction of the exchange will deter the mercantile interest from a successful competition with the government demand* ». ¹⁰⁹ C'est ainsi que le gouvernement ne peut assembler des espèces dans la colonie, en mars 1810, « *owing principally to the large sums in specie the merchants require for their purchase of timber, lumber, potash, and other articles of export* » ¹¹⁰.

L'État se rend très bien compte, d'autre part, que le taux d'escompte dépend de la quantité de lettres de change qu'il lance sur le marché à un moment donné, quantité qui trahit ses besoins. Or, les informations circulent vite sur ce marché. Les marchands, qui spéculent sur les fluctuations des marchés américains, peuvent modifier rapidement leurs offres ¹¹¹ ou encore imposer des conditions extrêmement dures, lorsqu'ils sentent le gouvernement en difficulté ¹¹². Ils tentent constamment de

109. Le payeur général se plaint qu'il n'a pu disposer que de £33 600 sur les £50 000 qu'il était autorisé à émettre. L'échange est tombé à 3 ou 4% sous la valeur nominale. Il faudrait donc que l'Angleterre expédie chaque année £20 000 st « *so long as the wheat market in Europe shall continue to pour so much of the circulation of this country into the chests of the Canadians, and to afford the merchants a more advantageous remittance than bills of exchange* » (Hale à Hunter, 2 nov. 1802, R.G.8, C, 322 : 206-208). En avril précédent, l'escompte était monté à 5% (sous la valeur nominale), soit de 3 à 4% de plus (ou, en valeur, de 3 à 4% de moins) que l'année précédente à pareille date. Car « *so long as there shall be any considerable demand from Europe for the wheat of this country... very little money can ever be raised otherwise than by great depreciation of the Public Bills between the months of December and July* » (Hale à Hunter, Québec, 3 avril 1802, *ibid.*, pp. 171-173).

110. Il est impossible d'obtenir des espèces contre des lettres de change dans la colonie, d'où la nécessité de se tourner vers les États-Unis (Green à Thornton, Québec, 3 mars 1810, *ibid.*, 115 : 18). Un mois plus tard, la situation n'a guère changé, compte tenu du fait que les marchands « *require such large sums to compleat their engagements and shipments* » (même au même, 24 avril 1810, *ibid.*, pp. 54-56). La poussée foudroyante du commerce du bois ne peut que tarir encore davantage un marché monétaire déjà fort étroit.

111. Ainsi, en 1800, la compagnie Forsyth, Richardson & Co. retire une offre qu'elle venait de faire au gouvernement lorsqu'elle apprend d'un marchand revenant des États-Unis (Isaac Todd) que le taux de change est tombé et que les lettres de change ne rapportent plus qu'une prime de 2% à New York. Cette chute résulterait en partie « *from shipments of provisions making to Great Britain, and the sale of £50 000 in bills from Halifax — Their banks also begin to make difficulties about paying in specie.* » (Forsyth, Richardson & Co. à Hale, Montréal, 5 juin 1800, *ibid.*, 321 : 116).

112. Lorsque l'intendant général informe les marchands que le gouvernement a besoin de £30 000 en espèces, ceux-ci s'empressent d'offrir des espèces à un taux d'escompte de 7 1/2% pour des lettres à « *30 days sight* » (Auldjo, Maitland & Co. à Craigie, Québec, 8 nov. 1806, *ibid.*, 324 : 90). En 1799, le duc de Kent se trouve dans l'impossibilité immédiate de

prendre les fonctionnaires et officiers du gouvernement en défaut. Ainsi en est-il du cas du jeune McGill qui s'efforce (vainement) de convaincre le payeur général, en 1800, que son frère et le général Hunter se sont entendus pour l'achat de lettres de change à 3% d'escompte. Hale lui rétorque qu'il n'offrira plus de 2% qu'à la dernière extrémité. McGill refuse d'abord de transiger, mais revient six jours plus tard et acquiert les lettres de change sans mot dire. «*I attributed the story brought down by Mr. McGill either to the shortness of his brother's memory, or to the fertile invention of the copartnership.*»¹¹³ Bien plus, même des maisons dites « honorables », comme Blackwood & Paterson, tripotent les taux d'escompte : elles annoncent des taux nominaux qu'elles ne respectent pas en pratique. D'où l'incertitude de certaines cotations quant au taux de change¹¹⁴.

On peut parler non seulement d'une conscience aiguë de cette interaction marchands-État sur le marché des devises, mais d'une action délibérée de la part de ce dernier, compte tenu de ses dépenses et de ses besoins considérables, en vue d'assurer une certaine stabilité, d'une politique monétaire et financière du gouvernement dans l'économie bas-canadienne.

Cette intervention de l'État se manifeste de deux façons : d'abord, par son système d'obtention et de répartition de l'argent ; ensuite, par ses politiques délibérées de stabilisation du taux de change dans la colonie.

(1) *Système d'obtention et de répartition de la monnaie*

(i) Les officiers du gouvernement recueillent le numéraire de diverses façons. Bien que les instructions de Londres changent plusieurs fois au cours de la période et autorisent des démarches exceptionnelles, leur esprit ou, à tout le moins, leurs intentions ressortent clairement des instructions de 1804 au payeur général de l'armée. Celui-ci est autorisé à

dépêcher des espèces à Québec à cause de la pénurie qui sévit à Halifax. Il exprime l'espoir qu'un arrivage prochain mettra les marchands au pas : ceux-ci s'imaginent, en effet, que la caisse militaire est si basse qu'ils n'ont aucun scrupule à exiger une prime considérable pour leur comptant (Duc de Kent à Hale, Halifax, 20 oct. 1799, *ibid.*, 320 : 201).

113. Hale à Hunter, 19 mai 1800, *ibid.*, 321 : 83.

114. Hale accuse la maison Blackwood & Paterson de certifier un taux d'escompte de 2% pour février 1802, mais de refuser un taux de 5% pour les lettres de change des marchands et de 4% pour celles du payeur. «...such is the real or pretended scarcity of money. Recurring to these Reports, if the present instance does not suffice, I cannot but look them as extremely vague & from which no true criterion of the rate of exchange (if such a thing is at all in Quebec) can be established; having found it not infrequently the case that on the same day I have been asked two or three different rates of exchange at different houses, so then the whole seems to depend (putting conscience as far distant as possible) upon the want of the bill, or the want of cash, the one operating on the buyer, the other probably more strongly on the [vendor?]... These observations chiefly apply to this season of the year, at which time I pity any man, who hath to do in money may with the Jews of Quebec.» (? à Hale, 13 mars 1802, *ibid.*, 322 : 151-155). Voir aussi, pour 1776-1779, J. Gwyn, « The Impact of British Military Spending... », p. 89.

émettre des lettres de change sur les lords du trésor « *at 30 or 40 days sight* » pour le paiement des troupes après en avoir obtenu l'accord du commandant en chef. Ces lettres doivent être remises à l'intendant général pour qu'il les négocie au taux de change le plus favorable, « *which may be most effectually done by Public Notice invariably of your having drawn such Bills* ». Comme l'État écope des pertes lorsque le taux de change est désavantageux, il veut aussi profiter des taux favorables.¹¹⁵

Londres insiste, bien inutilement d'ailleurs, sur les demandes de soumission. En réalité, tantôt ce sont les marchands eux-mêmes qui réclament des lettres de change; tantôt, le gouvernement réunit un certain nombre de représentants de maisons « fiables » et leur révèle ses besoins en numéraire, quitte à négocier ensuite un contrat particulier avec chaque maison intéressée¹¹⁶; tantôt enfin, les marchands offrent d'eux-mêmes des quantités plus ou moins considérables d'espèces, lorsqu'ils apprennent de diverses sources que le gouvernement en a besoin, soit qu'ils amassent ces sommes au Canada, soit qu'ils les importent des États-Unis en période de rareté¹¹⁷.

Malgré la volonté manifeste de Londres, les officiers du gouvernement colonial ont rarement recours aux demandes de soumission et aux négociations par voie d'annonces publiques. Les premières, en particulier, ne produisent pas de bons résultats et stimulent au contraire la spéculation. Voilà pourquoi, le plus souvent, le gouvernement traite l'acquisition de numéraire par des contrats et des ententes privés avec des maisons qu'il juge responsables. Ainsi, en 1810, l'intendant général Couche écarte les soumissions reçues à la suite d'une annonce parue le 29 août: elles comportent toutes un taux d'escompte trop élevé. Couche estime qu'il vaudrait mieux négocier les £16 098 « *by private contract, at a discount of 5 percent, being the best terms I think possible to be obtained at a time when mercantile bills are selling 7 & 8 percent disc.* » et quand le numéraire est si rare. En octobre, le même officier propose de négocier la vente de £20 000 en lettres de change sur le trésor britannique de la même façon et à un taux d'escompte de 5%¹¹⁸. L'année suivante, une annonce parue dans les journaux de Québec et de Montréal ne produit guère de meilleurs résultats: les offres, au total, n'atteignent pas £1 400 st, à un taux d'es-

115. Instructions à J. Hale, payeur général des Canadas, Londres, 14 juillet 1804, APC, R.G. 8, C, 324: 12.

116. V.g. à la suite d'une réunion au Château St-Louis, en novembre 1806, l'offre de £30 000 st par la maison Auldjo, Maitland & Co. à un taux d'escompte de 7½% (Auldjo, Maitland & Co. à Craigie, Québec, 8 nov. 1806, *ibid.*, p. 90).

117. V.g. Hale à Hunter, 19 mai 1800, Craigie à Bowes, 1^{er} sept. 1806, Craigie au col. Brock, Québec, 25 oct. 1806, Munro & Bell à Brock, Québec, 8 août 1807 (ils offrent £15 000 à un taux d'escompte de 5%), *ibid.*, 321: 81; 110: 76 et 146; 325: 26; aussi 324: 85; 11: 42.

118. E. Couche à Thornton, 6 sept. et 20 oct. 1810, *ibid.*, 115: 149 et 181.

compte de 15%!¹¹⁹ Voilà pourquoi les ententes et les contrats privés prédominent durant la période.

Lorsque la disette de numéraire atteint un point critique, le gouvernement signe des contrats pour l'importation de numéraire depuis les États-Unis¹²⁰. En fin de période, cette pratique atteint des proportions considérables à cause d'une pénurie très grave d'espèces et du taux très élevé de l'escompte. Des agents négocient aux États-Unis, pour le compte du gouvernement, des sommes qui varient par exemple de £10 000 à Boston (par W.S. Skinner), à un taux d'escompte de 16%, à £20 000 (à Philadelphie?, via T. Barclay), au même taux d'escompte. À ces taux, il faut additionner les frais de transport, d'assurance et de courtage, soit 2¹/₂%. L'intendant général est convaincu que quelques achats supplémentaires de numéraire auprès de ces agents suffiront à acquitter les dépenses ordinaires et extraordinaires de l'armée jusqu'en mai¹²¹. Mais cet expédient, utilisé de plus en plus régulièrement en fin de période, effraie les lords commissaires du trésor en Angleterre. Dans une lettre de décembre 1811, ils désapprouvent le recours à des «*mercantile agents*» pour la négociation de lettres de change à l'étranger, hormis dans des circonstances très exceptionnelles et avec l'approbation expresse du commandant en chef. Même dans ces cas, les lettres de change devraient rester entre les mains de l'intendant délégué pour cette négociation ou entre celles de l'intendant résidant dans la région où les lettres de change sont négociées. Autrement, il est impossible d'empêcher que les agents ne soient tentés ou conduits «*to raise a capital for their own private speculations upon the credit of government bills deposited in their lands*»¹²².

Le gouvernement utilise aussi une autre méthode fort efficace, quand il le peut : il paie une partie des marchandises à ses fournisseurs coloniaux en lettres de change au pair et non en numéraire.¹²³

119. À cause de l'extrême rareté de numéraire, «*I think it impossible to procure a sufficient sum for the Public Service on any terms in the province.*» Couche recommande donc de négocier à nouveau la vente de £20 000 de lettres de change aux États-Unis (Couche à Drummond, Québec, 25 juil. 1811, *ibid.*, 114 : 56).

120. V.g. en 1806, alors que le gouvernement espère résorber sa pénurie d'espèces et faire fléchir le taux d'escompte (Craigie à Bowes, 16 avril et 6 oct. 1806, Munro & Bell à Green, Québec, 6 oct. 1806, *ibid.*, 110 : 23 ; 324 : 60 et 67). Pour 1811, voir Couche à Drummond, 25 juil. 1811 et Robinson à Freer, Québec, 29 déc. 1811, *ibid.*, 114 : 56, 185ss.

121. W.H. Robinson à Freer, 5 et 20 février 1812, *ibid.*, 116 : 27, 46-48.

122. L'intendant général Robinson demande des instructions au gouverneur (Robinson à Freer, 6 mai 1812, et copie des lettres des lords commissaires du trésor, 1^{er} janv. 1812 et 23 déc. 1811, *ibid.*, 116 : 222ss). La crainte des lords du trésor n'est pas sans fondement ; mais, comme on le verra plus loin, même des lettres de change donnent lieu à des spéculations de la part des marchands. (G. Paquet et J.-P. Wallot, *Patronage et pouvoir...*, p. 129, n. 68).

123. V.g. les ²/₃ des achats de farine en 1810 (Green à Thornton, 14 juin 1810, *ibid.*, 115 : 100).

(ii) Mais parler du gouvernement, c'est simplifier singulièrement le système financier colonial. Sans compter le gouvernement civil, il y a plusieurs branches au sein du gouvernement militaire qui peuvent écouler des lettres de change tirées sur le gouvernement anglais. La concurrence parfois fort vive qu'elles se livrent se répercute négativement tant sur l'obtention d'espèces que sur leur répartition entre les différents services, surtout si le commandant en chef n'est pas en même temps chef du gouvernement civil. En 1810, le payeur général se plaint que d'autres départements militaires (par exemple, le payeur de l'artillerie royale) annoncent des conditions distinctes dans *La Gazette de Québec* pour l'obtention de numéraire, ce qui privera les autres départements de leur juste proportion « *of the current silver* »¹²⁴. Malgré leurs préférences réitérées pour le système de demandes de soumission, les lords du trésor doivent se pencher sur des plaintes à l'effet que les demandes de soumission publiques pour l'achat de lettres de change émises par le service de l'artillerie causent un tort grave au public : en effet, ce système accroîtrait l'escompte et obstruerait les mesures des autres départements pour rassembler des espèces. Le Conseil de l'artillerie ordonne donc au magasinier de cesser cette pratique et d'écouler ses lettres de change à l'avenir en passant par l'intendant général à Québec¹²⁵. En somme, pour que le système fonctionne bien, le gouvernement doit d'abord rationaliser ses propres opérations.

Les querelles entre les différents services du gouvernement se produisent également lors du partage du numéraire entre eux, chacun insistant sur la priorité de ses besoins. Ces conflits opposent notamment le gouvernement civil au gouvernement militaire, lorsque deux personnes différentes y incarnent l'autorité suprême. En 1800, par exemple, la monnaie se fait extrêmement rare. Les fonctionnaires ne touchent pas leurs émoluments durant un certain temps et une somme de £11 000 est due au gouvernement civil.¹²⁶ Le payeur désespère de pouvoir rembourser cette

124. Il devra payer les troupes avec des pièces d'or versées « *in bulk* » (Hale à Thornton, 20 oct. 1810, *ibid.*, 328 : 96-97).

125. P.A. Ourry aux différents officiers, Québec, 12 fév. 1812, *ibid.*, 116 : 251 ; R.H. Crew à l'assistant-payeur, 25 mars 1812, *ibid.*, p. 252. Ces instructions font suite à des plaintes de Robinson, à l'effet que les lettres de change de l'artillerie sont échangées à un taux d'escompte de 20 à 25%, alors que lui-même négocie les siennes à un taux de 17¹/₂ à 20%. Cet écart résulterait du recours aux soumissions publiques qui font connaître les besoins et monter l'escompte. Cette pratique nuit aux autres départements qui négocient leurs lettres au même moment. Les marchands, en effet, peuvent imposer leurs propres conditions, car l'artillerie se doit d'accepter les soumissions ou se passe de numéraire, « *whereas by the discretionary power now given to commissaries general by the late instructions, I have been enabled even under the disadvantageous circumstances mentioned, to make a better bargain for the Public* » ; et cela, malgré la vente de lettres de change par l'artillerie. Il serait préférable qu'il soit seul autorisé à négocier les lettres de change du gouvernement à Québec (Robinson à Prevost, Québec, 5 nov. 1811, *ibid.*, 114 : 139).

126. La situation est grave : « *the whole staff is unpaid, & eleven thousand pounds due to the Civil Government* » (Hale à Hunter, 30 juin 1800, *ibid.*, 114 : 139).

somme rapidement.¹²⁷ Des altercations éclatent entre lui et le secrétaire civil de la province, H.W. Ryland. Hale sollicite alors des instructions de la part du commandant en chef, car il prévoit d'autres disputes : « *It is whether or not the staff of the army are to receive their pay in conformity to your warrants, prior to the claims of the Civil Government. As they now stand, they undoubtedly have the preference with me ; because those warrants are issued unconditionnally, whereas the civil warrant is accompanied by conditions upon which I am to decide.* »¹²⁸ Les revenus civils du Bas-Canada sont très inférieurs aux dépenses¹²⁹ et ne sont d'ailleurs pas tous payés en espèces, ce qui accule parfois la fonction publique à certaines difficultés. Les déficits ne sauraient être comblés que par des mandats (« warrants ») du commandant

127. « *So circumstanced, the civil revenue cannot receive from me any assistance at present, for the only supplies upon which I can calculate are those from the United States; and the utmost they amount to, will barely cover the necessary expenses for the next three months...* » (Hale à Hunter, 22 mai 1800, *ibid.*, 321 : 88).

128. Hale à Hunter, 28 mai 1800, *ibid.*, 321 : 101-102. Cette lettre fait suite à de vifs échanges entre Hale et Ryland. À la suite de l'arrivée de numéraire à Québec, Ryland a demandé à Hale un acompte sur le mandat de £60 000 émis par Hunter pour l'administration civile (Ryland à Hale, Québec, 23 mai 1800, *ibid.*, p. 94). Hale a rétorqué qu'il ne pouvait satisfaire à cette requête pour le moment, compte tenu de l'instruction de Hunter lui enjoignant de maintenir en priorité une masse suffisante de numéraire pour la solde et la subsistance des troupes « *& for such other services as from necessity cannot be postponed* ». Il pourrait peut-être fournir des espèces vers le 24 juin (Hale à Ryland, 23 mai 1800, *ibid.*, p. 95). Ryland revient à la charge : pour le Lt-gouverneur, les instructions de Hunter signifiaient qu'une fois assurées les réserves pour la subsistance des troupes, les demandes des départements civils et militaires se trouvaient sur le même pied. Or, Hunter avait émis une lettre de £16 000 pour combler le déficit du trésor civil. Milnes avait un besoin urgent de £4 000. N'avait-il pas prouvé sa bonne volonté en avançant, en janvier, £3 000 à la caisse militaire à partir de la caisse civile? Les paiements du gouvernement civil ne pouvaient plus être différés : « *...great inconvenience will arise if the residue is long withheld, & it is essential in every view of Policy and Expediency, that the whole amount of the Warrant issued by... Hunter, should be paid into the hands of the Receiver General before the 24th June next.* » Hale porterait la responsabilité de tout embarras où se trouverait placé le gouvernement civil. Au minimum, il pouvait fournir des lettres de change (Ryland à Hale, 26 mai 1800, *ibid.*, p. 96). Le jour même, Hale riposta qu'il ne pouvait fournir aucun secours immédiat au gouvernement civil. Il pouvait cependant émettre des lettres de change sur le payeur général, à un taux d'escompte de 2% « *to the amount of any portion of his warrant that he may think proper to apply for ; with this restriction only, that I cannot draw for very small sums* » (Hale à Ryland, 26 mai 1800, *ibid.*, p. 99). Le lendemain, Hale ironisait sur la situation dans une lettre à Hunter : à en croire Ryland, la caisse militaire aurait reçu un prêt suite à la générosité du Lt-gouverneur ; en réalité, il s'agissait d'une remise d'argent « *subscribed for the support of the war... which money the Lt. Governor was not at liberty to make use of, nor had the Receiver General the means of remitting it himself* ». Il y avait des services militaires importants autres que la subsistance des troupes. Il verserait des espèces au receveur général dès qu'il en recevrait de Lester, au milieu de juin, mais il ne pouvait rien calculer avant leur arrivée (Hale à Hunter, Québec, 27 mai 1800, *ibid.*, p. 90). Milnes se crut obligé d'intervenir auprès de Hunter à ce propos. À son avis, l'assistant-payeur général n'avait pas le pouvoir discrétionnaire de décider quels paiements devaient être faits à partir de la caisse militaire. Or, celle-ci devait absorber les déficits de la caisse civile du Bas-Canada. Le mandat du commandant en chef devenait nul à cause de l'attitude de Hale et d'innombrables ennuis en découleraient (Milnes à Hunter, Québec, 2 juin 1800, *ibid.*, p. 104). L'arrivée de numéraire, quelques jours plus tard (£9 000 à Montréal par les soins de I. Todd) dénoua la situation. Hale fit savoir à Milnes qu'il pourrait bientôt verser £5 000 au receveur général (Hale à Hunter, Québec, 8 juin 1800, *ibid.*, p. 118).

129. Voir G. Paquet et J.-P. Wallot, *Patronage et pouvoir...*, chap. 2.

militaire (qui est aussi, en général, le gouverneur, donc l'administrateur civil, sauf entre 1799 et 1807), c'est-à-dire par des lettres de change tirées sur Londres.

Par ailleurs, sauf à Québec, on trouve peu d'endroits sûrs dans les deux Canadas pour entreposer de larges sommes de numéraire. Même à Montréal, on ne désire pas conserver plus de monnaie sonnante que le strict nécessaire¹³⁰. Il est facile, toutefois, d'acheminer des espèces depuis Québec à Montréal, sous escorte militaire ou par « courrier », et de là, vers Kingston et d'autres postes du Haut-Canada par goélette¹³¹.

(2) *Politique de stabilisation*

Ainsi, avant l'apparition des banques, l'État joue un rôle stabilisateur capital dans le système financier de la colonie : par ses législations régularisant les cours et la valeur des diverses pièces de monnaie (État civil) ; par les dépenses publiques (État civil et surtout État militaire), donc l'injection dans le circuit économique local d'espèces (de \$100 000 à \$250 000 par année en dollars d'argent) et de lettres de change — en tout, au moins de £140 000 à £350 000 st pour les dépenses civiles et militaires, ordinaires et extraordinaires, à chaque année¹³². Il s'agit d'une proportion importante de toute l'économie canadienne, puisque les exportations totales vers l'Angleterre à partir du Bas-Canada, varient, au cours de la période, de £300 000, en 1793, à plus de £1 220 000, en 1810¹³³. Enfin, une bonne partie du commerce international dépend du circuit financier de l'État (lettres de change et monnaie) pour fonctionner. Ce sont ces injections massives de l'État qui compensent pour une balance commerciale généralement déficitaire et qui assurent aux marchands un approvisionnement continu en espèces et en lettres de change.

L'État ne peut pas ne pas suivre une politique consciente de régulation du système financier tant en ce qui a trait à la qualité qu'à la quantité des espèces : ses opérations en dépendent trop ; il s'agit en outre d'instruments indispensables pour les activités économiques des individus et des entreprises. L'État intervient directement dans le système financier par l'importation d'espèces d'Angleterre et des États-Unis de même que par la mise en circulation de lettres de change sur le marché local, voire interna-

130. En novembre 1802, on offre d'échanger des espèces pour £11 000 de lettres de change au pair, à Montréal. C'est une somme trop considérable pour Montréal, mais la saison est trop avancée pour risquer son envoi à Québec (Hale à Hunter, 18 nov. 1802, *ibid.*, 322 : 212-213).

131. Genevay à Hale, Montréal, 8 juillet 1799, *ibid.*, 320 : 164. On envoie les sommes supérieures à £1 000 de Québec à Montréal sur une carriole protégée par deux officiers (Hale à Green, 27 août 1804, *ibid.*, 323 : 156-158).

132. Voir G. Paquet et J.-P. Wallot, *Patronage et pouvoir...*, tableaux IV et V.

133. G. Paquet et J.-P. Wallot, « Le Bas-Canada », p. 44.

tional. Il vise essentiellement à équilibrer la demande et l'offre d'espèces comme de billets. Ainsi, il module l'émission de ses lettres de change selon les pressions du marché : par exemple, il en retarde ou espace les ventes, quand les espèces se raréfient trop ; ou encore, il ne va quérir que les sommes minimales requises pour la poursuite de ses activités, sans tenter de trop pressurer le marché au-delà de ses possibilités¹³⁴. D'où sa stratégie pour choisir les meilleures périodes, la meilleure saison¹³⁵.

Les officiers de l'État manipulent donc l'émission des lettres de change. Ils utilisent aussi toutes sortes d'astuces pour empêcher la sortie d'espèces. C'est que le contexte international ne favorise guère l'accumulation de monnaie sonnante dans la colonie : déficit commercial avec les États-Unis et avec l'Angleterre ; refus de l'Angleterre d'envoyer plus d'espèces au Canada et attirance du marché anglais pour les espèces à cause du haut prix du « bullion » en Angleterre¹³⁶. En 1804, par exemple, Hale veut reporter jusqu'à l'hiver l'émission des lettres de change pour Montréal. Mais il doit abandonner ce plan afin de conserver le plus d'espèces possible au pays : même £50 000, estime-t-il, ne suffiront pas à éponger la demande en octobre¹³⁷. Effectivement, en octobre, il échange £50 000 st de lettres de change pour de la monnaie avec une prime de 2%. Il a dû refuser des sommes plus considérables à Montréal, car elles n'ont pu être réunies à temps pour le départ de la frégate. Il doute que les marchands se risquent à en expédier sur des vaisseaux isolés. « *My principal object having been to prevent the exportation of specie, I did not think it expedient to raise exchange higher...* » Son but est maintenant atteint et il ne doute pas qu'au cours de l'hiver, la prime n'atteigne 5% : il a déjà reçu des demandes pour plus de £22 000¹³⁸. Ces manipulations sont relativement efficaces dans la mesure où, comme l'écrit le commandant en chef en 1799, alors qu'il approuve Hale pour son refus de baisser le taux de change, une telle chute « *would have answered no one good purpose, since it*

134. V. g. Hale à Hunter, 3 avril et 2 nov. 1802, APC, R.G. 8, C, 322 : 171-173, 206-208.

135. Par exemple, en avril 1806, Craigie estime qu'il serait inopportun d'émettre de nouvelles lettres de change : le taux de change, déjà bas à cause de la grande pénurie d'espèces, s'affaiblirait davantage et risquerait de demeurer trop bas, même lorsque la monnaie se ferait plus abondante. Il propose donc (le moyen classique) de négocier jusqu'à £12 000 pour des espèces en provenance des États-Unis de façon à faire descendre l'escompte sous 5% (Craigie à Bowes, Québec, 16 avril 1806, *ibid.*, 110 : 23 ; aussi Hale à Hunter, 22 mai 1800, *ibid.*, 321 : 88). En septembre, Craigie retient encore £10 000 en lettres de change, vu qu'il dispose des espèces requises pour les dépenses militaires jusqu'en décembre. Mais s'il n'en reçoit pas d'autres avant la fin d'octobre, il devra recourir au marché américain (Craigie à Bowes, sept. 1806, *ibid.*, 324 : 60 ; aussi Hale à Green, 27 août 1802, *ibid.*, 179 : 180).

136. Haut prix qui encourage les marchands à envoyer des espèces en Angleterre sur une frégate en 1803 (Hale à Green, 29 oct. 1803, *ibid.*, 323 : 66-67). L'Angleterre n'entend pas expédier plus de monnaie au Canada, comme l'expliquent les lords du trésor, « *unless a material alteration shall take place in the rate of exchange in Canada, or in the price of bullion in England* » (J. Sargent à Hunter, Londres, 7 avril 1803, *ibid.*, 323 : 22).

137. Hale à Green, 27 août 1804, *ibid.*, 323 : 156-158.

138. Même au même, 31 oct. 1804, *ibid.*, pp. 184-185.

appears certain that whatever cash was in the country, must come to your office ». ¹³⁹

Les importantes sommes aux mains des officiers du gouvernement (en espèces et en lettres de change) amènent l'État ou certaines de ses branches à agir comme une banque, notamment à avancer de l'argent (sans intérêt) ou à effectuer des prêts: ainsi, des marchands obtiennent de gros contrats (parfois de £30 000 à £40 000) pour acheter des fournitures à l'armée. Ils touchent des avances considérables de la caisse militaire — parfois plus de £10 000 — avant de procéder, le plus lentement possible, aux achats et aux paiements de denrées dans la colonie¹⁴⁰. Par ailleurs, à la suite sans doute d'excès, le gouvernement interdit aux assistants payeurs et aux autres officiers détenant des fonds publics, d'agir « *as bankers to officers in the Army, and thereby blending private accounts with those of the public, [for it] may be productive of inconvenience to the Public Service* ». À l'avenir, ils ne devront consentir aucune avance « *by way of private loan, or to issue any sum to officers, which are not strictly authorized...* ». ¹⁴¹

5. SYSTÈME FINANCIER ET CHANGEMENT INSTITUTIONNEL

Le croquis du système financier bas-canadien du tournant du XIX^e siècle, tel qu'esquissé dans la dernière section, dégage certains traits importants de la technologie financière en place à l'époque. Il ne faudrait pas, cependant, en conclure à la sclérose du système financier: de fait, la période entre 1790 et 1820 est probablement celle où se produit l'une des discontinuités les plus marquantes dans l'évolution du sous-système financier au Canada.

Au cours de ces années, on l'a vu, la socio-économie bas-canadienne est en ébullition et le processus d'inter-création évolutive entre théorie, structure et technologie (au sens de Schon) déclenche des changements institutionnels importants. Si les projets de banques des années 1790 et de la première décennie font long feu, c'est que le système existant, assoupli par les politiques de l'État, suffira encore pour un moment à satisfaire aux besoins de la collectivité. Mais ces projets qui tournent court sont autant de signaux qu'une nouvelle économie est en train de naître et réclame une mutation des lois, coutumes et institutions de la socio-économie canadienne¹⁴².

139. Duc de Kent à Hale, Halifax, 20 oct. 1799, *ibid.*, 320: 301. C'est nous qui soulignons.

140. Voir G. Paquet et J.-P. Wallot, *Patronage et pouvoir...*, pp. 129ss.

141. Instructions supplémentaires à Hale, Londres, 3 août 1809, T. Courtenay à Hale, même date, APC, R.G. 8, C, 327: 172-173. Sans doute craint-on aussi l'établissement d'une sorte de « *deposit banking* » et d'un système de crédit en vigueur dans les années 1780 (J. Gwynn, « *The Impact of British Military Spending* », pp. 89-90).

142. À propos des « *Pressing needs of the new economy* », voir D.G. Creighton, *The Empire of the St. Lawrence*, Toronto, 1956, p. 208.

A. *Le profil temporel de la rareté de monnaie: un indicateur grossier*

Une mesure bien grossière de la rareté relative de monnaie est fournie par le taux de prime ou d'escompte attaché aux lettres de change à un moment donné. Ce taux de change enregistre les pressions sur les disponibilités de numéraire ou de monnaie: un surplus de lettres de change par rapport aux disponibilités d'espèces se traduit par un taux d'escompte; des disponibilités en espèces relativement plus abondantes rapportent des primes à ceux qui tirent des lettres de change sur Londres.

Il s'agit là, bien entendu, d'un indicateur bien imparfait pour les raisons mentionnées à la dernière section: bien des facteurs structurels, saisonniers ou cycliques, combinés aux imperfections des marchés financiers du temps et aux importantes lacunes des données conservées sur les taux de change, imposent une grande prudence dans l'utilisation de cet indicateur. Cependant, malgré ces imperfections, l'évolution du taux de change des lettres de change donne une idée approximative de l'évolution de la rareté relative d'espèces en cours de période. Ce profil est présenté au graphique 1.

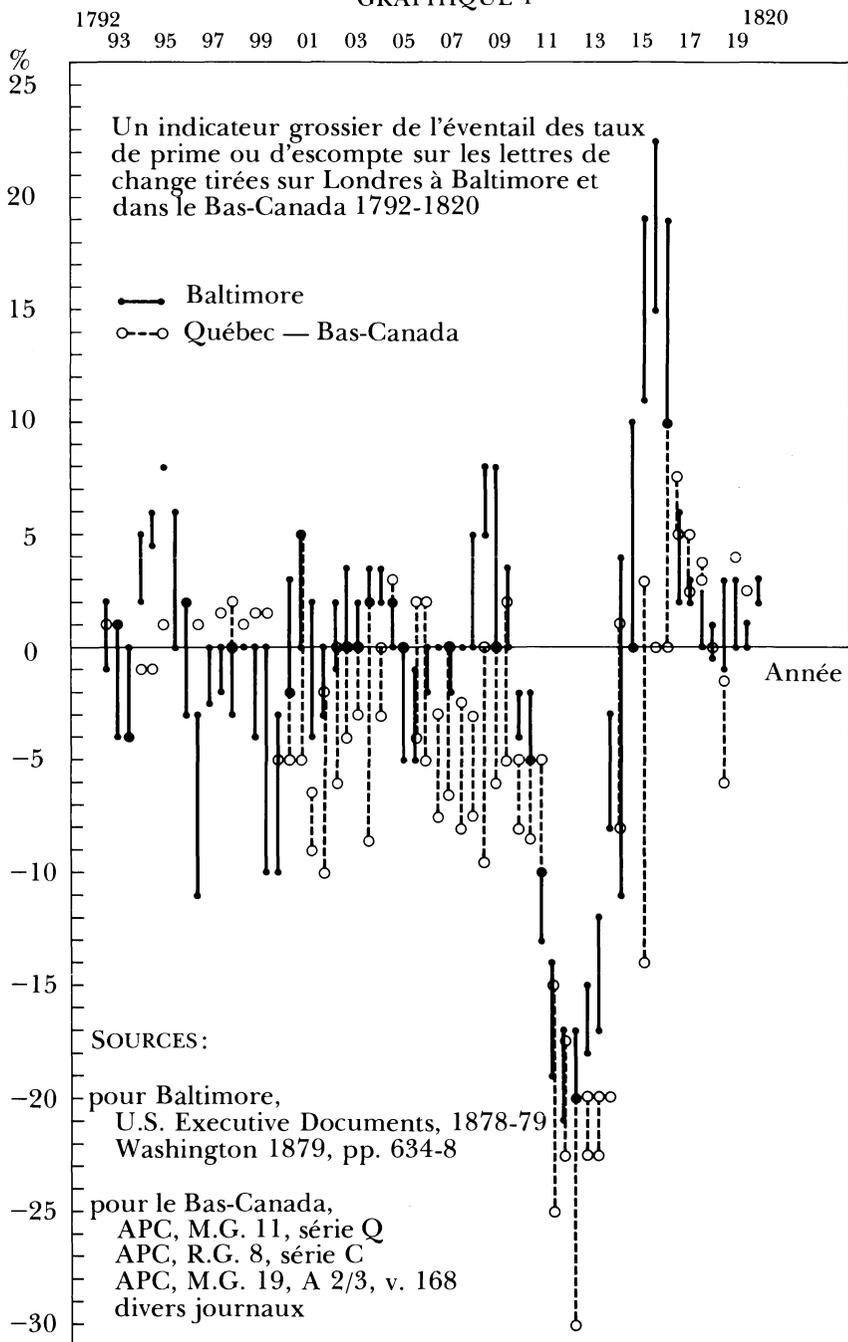
Pour composer avec la pauvreté des données, pour certaines années, et tenir compte du fait que la seconde portion de l'année donne lieu à un marché plus actif pour les lettres de change, nous avons établi l'éventail des taux de prime ou d'escompte que nous avons observés pour chacune des moitiés de chaque année (janvier-juin et juillet-décembre). Pour aider à mettre ces données en perspective, nous avons ajouté au graphique l'éventail des taux de change à Baltimore pour les mêmes périodes.

Dans le cas de Baltimore, les données sont dérivées des archives de deux maisons dont on dit qu'elles sont «très respectables». Dans le cas du Bas-Canada, elles proviennent d'un ensemble de fonds d'archives assez disparates et de journaux. Pour certaines années — surtout en début et en toute fin de période — les données sont minces. De plus, même si l'on sait que l'échéance de ces lettres de change peut varier de 30 à 90 jours et qu'elles sont tirées sur des organismes qui diffèrent grandement par leur cote de crédit, il n'est toujours pas possible, à partir de la base documentaire disponible pour le moment, de construire des séries séparées et continues pour chaque famille de lettres de change pour le gros de la période. Voilà qui incite encore davantage à la prudence dans l'interprétation du profil général agrégé.

Si le taux de change dans le Bas-Canada se situe souvent au-dessus du taux de Baltimore avant 1800 et après 1817, il est à peu près systématiquement plus bas au cours des années 1800 à 1816, avec souvent des écarts énormes.

Le mouvement général des taux de change sur les lettres de change suit à peu près le même pattern dans les deux régions. Le Bas-Canada

GRAPHIQUE 1



enregistre cependant un peu plus tôt, au début du XIX^e siècle, des phénomènes de rareté en espèces plus aigus. Durant la première décennie du siècle, le niveau du taux d'escompte se creuse dans le Bas-Canada alors que les lettres de change se vendent souvent à prime aux États-Unis. Dans la première moitié de la seconde décennie du XIX^e siècle, c'est l'effondrement des taux d'escompte qui atteignent 30% dans le Bas-Canada. En 1815-1816, les écarts entre les taux de change canadiens et américains s'amplifient avant que l'on assiste à une convergence de ces taux dans les dernières années de la décennie.

Un coup d'œil plus détaillé sur le matériau brut permet d'inférer que les taux sur les lettres de change du gouvernement sont en général plus favorables de 2 ou 3% par rapport à ceux qu'il faut payer sur les lettres de change des marchands dans le Bas-Canada. Cependant, même là, la prudence s'impose car les différentes branches du gouvernement émettent leurs propres lettres de change presque jusqu'au milieu des années 1800 (et parfois à des taux différents). Toute généralisation simple est donc sujette à exceptions.

Le taux de change sur les billets du gouvernement varie entre un escompte de 1% à 2% et une prime de 1 à 2% entre 1792 et 1800. Pour la période de 1800 à 1809, même si le taux oscille plus fortement — escompte de 9% en 1801, prime de 3% en 1804 —, il demeure ordinairement à l'intérieur d'un corridor beaucoup plus étroit. En 1810, l'escompte grimpe à 5% et même 8% avant de bondir jusqu'à 17%, 20% ou davantage dans les trois années qui suivent. Dans le reste de la décennie, sauf pour certains moments difficiles en 1815 et en 1819, la pression fondera graduellement.

Du côté des lettres de change des marchands, le taux est évidemment plus erratique d'un mois ou d'une année à l'autre et selon la confiance que commande la maison sur laquelle la lettre est tirée. Cependant, l'escompte ne dépasse pas les 5% avant 1800. Au début des années 1800, il se déplace entre 2% et 10%, se stabilise quelque peu entre 2% et 6% de 1804 à 1805, avant de revenir à un éventail de 2 à 9% jusqu'en 1810. Au début des années 1810, les taux d'escompte atteignent les 25% et même les 30% avant de s'atténuer plus tard dans la décennie¹⁴³.

143. Il faut noter que ces taux observés en périodes de difficultés économiques ou militaires, ne sont pas nécessairement ceux qui sont formellement annoncés et que dans certaines circonstances, les taux observés sont en partie attribuables à des difficultés particulières. Parfois, les marchands ne suivent pas les taux annoncés (voir note 114). Dans une circulaire pour leurs clients à l'étranger, Irvine, McNaught & Co. établit les lettres de change du gouvernement (à 30 jours), à 7% ou 7½% pour celles des marchands (à 60 jours à Londres) : « *When bills are forced upon the market, cash, from the present scarcity, cannot be had except at much greater discount than these quotations.* » (circulaire imprimée datée de Québec, 2 mars 1811, ANQM, MSS, feuilles volantes). Les taux montent encore dans le cas de lettres de change qui ne sont pas honorées ou occasionnent des difficultés de paiement. « *Current*

B. *Rareté relative de monnaie et pressions du côté de la demande*

Notre indicateur grossier de la rareté relative de monnaie est assez peu fiable pour que nous ayions voulu en valider les rythmes par un recours à ce que les contemporains ont écrit sur la question. Or il semble que tous les témoignages concordent sur une rareté relative de numéraire et les difficultés qui résultent de cette situation pour la colonie tout au long de la période¹⁴⁴.

(1) *Avant 1807*

Les guerres révolutionnaires puis impériales après 1793 accentuent les difficultés à se procurer des espèces¹⁴⁵. En février 1793, E. Gray se plaint que « *money is very scarce in this place at present* ». En mars, il songe même à vendre ses marchandises par vente privée plutôt qu'à l'encan, à cause de la rareté de numéraire.¹⁴⁶ Ce refrain devient général. Ainsi, en mai, McTavish, Frobisher & Co. ne peuvent avancer d'argent pour l'achat de terres « *owing to the great scarcity of cash* »¹⁴⁷. En août, Gray s'excuse de retarder sa remise à ses correspondants de Londres: les ventes sont bonnes mais « *money is scarce and debts are difficult* »¹⁴⁸. En novembre, l'excuse devient plus précise:

*« It was our intention to have made you a considerable remittance by this opportunity, but unfortunately there is not a single bill on London to be had at any rate whatever at present; we shall however make it up as soon as bills can be procured and you may expect to receive full payment in the course of the ensuing winter. »*¹⁴⁹

exchange for bills on London at 60 days sight, 4 per cent discount, 7th Sept. 1808. 10 per cent is added to all bills drawn in Canada on foreign places, and returned dishonored; this with the charges, makes an increase of 20 or 25 per cent on all protested bills» (J. Lambert, *Travels through Lower Canada*, 1: 271). Pour un exemple de difficulté à changer un billet, voir J.J. Rimkel & Co. à Henry Hall (à Québec), Londres, 31 mars 1802, ANQM, MSS, boîte 30, 1/N-R-374.

144. Voir H.A. Innis et A.R.M. Lower, *Select Documents...*, pp. 368 ss.

145. La guerre conduit l'Angleterre à se tourner vers ses colonies pour ses approvisionnement en bois. Mais au début, elle crée une demande insatiable d'espèces en Angleterre même, complique les échanges et le transport du numéraire. Tout le commerce du Bas-Canada est affecté. « *...we hope soon to hear of a general peace, for if the war continues much longer, I am afraid we shall at last experience the fatal effects of it* » (E.W. Gray à A. Hayton — à Londres, Montréal, 27 juillet 1797, APC, M.G. 23, G. II 3, vol. 6).

146. E.W. Gray à Mme J. Grant, Montréal, 18 février 1793, *ibid.*, vol. 5, *idem* à McTavish, Frobisher & Co., Montréal, 15 mars 1793, *ibid.*, vol. 6.

147. Même à J. Blackwood, Montréal, 2 mai 1793, *ibid.* Au même moment, le manque de numéraire menace de ralentir l'arpentage dans les cantons (S. Holland à M. Dibble, Québec, 23 mai 1793, APQ, QBC-23, vol. 3).

148. E.W. Gray à McTavish, Fraser & Co., Montréal, 8 août 1793, APC, M.G. 23, G. II 3, vol. 6.

149. Même à Ridsdale, Beaumont & Hamilton (à Londres), Montréal, 6 novembre 1793, *ibid.* Même les lettres de change s'obtiennent difficilement. L'année suivante, les affaires sont toujours « *dull* » et les paiements, « *in arrears* ». (Même à Ermatinger, 18 janvier 1794, *ibid.*; même à Ridsdale, Beaumont & Hamilton, 30 juin 1794, *ibid.*).

En 1796, le Conseil exécutif fait enquête sur le numéraire dans le Bas-Canada et envoie un questionnaire au percepteur des douanes de Québec. Ce dernier réfère l'Exécutif à un rapport du percepteur des douanes du 9 avril 1788 sur la même question. Selon lui, le percepteur ne reçoit d'or ou d'argent que rarement : son travail est d'assurer les revenus de la Couronne et de faciliter dans la mesure du possible le paiement des droits de douane. C'est pourquoi il accepte généralement des « *notes, and tho' I am often exposed to loss by that indulgence... yet a rigid adherence to the law requiring a deposit would not only render my duty unpleasant, but the merchants' situation still worse, and not in the least benefit to the Revenue* ». Entre le début de 1794 et le début de 1796, le collecteur ne se souvient pas qu'un seul importateur ait payé en argent sonnant¹⁵⁰.

La situation empire au tournant du siècle : en 1799, « l'argent est bien rare... »¹⁵¹ et les marchands tentent de faire grimper l'escompte sur les lettres de change du gouvernement¹⁵². Ainsi, Forsyth, Richardson & Co. n'offre d'acheter que pour £3 000 de lettres de change au taux courant : « *we could have wished the sum to be larger, but the exchange is at present here, at so considerable a discount, and in the United States still greater, that it very materially diminishes the payments we expected to receive in money this season, and in consequence curtails our resources for the purchase of government bills.* »¹⁵³

L'escompte devient un phénomène chronique dans les marchés pour les lettres de change : un escompte de 5% ou plus qui était impensable dans l'avant 1800 devient un phénomène récurrent en 1802 et après 1806¹⁵⁴.

150. Voir la réponse du collecteur des douanes, 2 mars 1796, APC, M.G. 11, Q. 75-2 : 346.

151. H. Laforce à P. Laforce, Québec, 6 juin 1799, ANQQ, gr. coll., pap. Langevin, chem. P. Laforce.

152. Duc de Kent à Hale, Halifax, 20 octobre 1799, et Genevay à Hale, 11 juillet 1799, APC, R.G. 8, C, 320 : 201 et 168.

153. Forsythe, Richardson & Co. à Hale, incluse dans Hale à Green, 18 septembre 1799, *ibid.*, pp. 174-176.

154. Après une pénurie critique d'espèces, au printemps 1800, l'arrivée de la flotte ramène le taux de change au pair (Hale à Hunter, 23 juin, 3 et 17 juillet, 17 août 1800, *ibid.*, 321 : 138, 187, 191, 197). À l'été 1801, le numéraire se fait rare et l'escompte atteint au moins 2%. (Même au même, 6 juillet 1801, *ibid.*, 322 : 81), situation qui empire à l'hiver et au printemps 1802 (escompte de 5%) jusqu'à l'arrivée de la flotte et du numéraire, de sorte que le taux de change est au pair à la mi-novembre (même à même, 3 avril, à Green, 23 mai, à Hunter, 2 et 18 nov. 1802, *ibid.*, 322 : 171-173, 179, 180, 206-208, 212-213) pour passer à une prime de 2% à l'automne de 1803. (Même à Green, 18 mars et 29 oct. 1803, *ibid.*, 323 : 19-20, 66-67). Prime qui monte encore en 1804 (même à Green, 27 août et 31 oct. 1804, *ibid.*, 156-158, 184-185), ce qui ne signifie pas que les espèces abondent dans la population, notamment dans les campagnes où « l'argent est si rare que cela diminue les ventes » (B. Papin à M. Hart, St-Sulpice, 21 juin 1804, ASTR, Pap. Hart, N-B-7,2). Les années 1806-1807 sont marquées par la disette de numéraire, même dans le Haut-Canada, d'où l'importation d'espèces des États-Unis à un taux d'escompte d'au moins 5% (voir APC, R.G. 8, C, 111 : 156 ; Craigie à Bowes, 16 avril et sept. 1806, Munro & Bell à Green, 6 oct. 1806, *ibid.*, 110 : 23 ; 324 : 60, 67). Ces arrivages font tomber le taux d'escompte au pair en

(2) *Après 1807*

L'expansion foudroyante du commerce international, à compter de 1807, ne peut qu'accroître la pression sur le volume insuffisant d'espèces dans la colonie. Dès 1808, le bureau du trésor, à Londres, avise les commandants et payeurs en Amérique qu'en plus des influx de numéraire en provenance de la métropole, ils peuvent négocier des lettres de change « *as occasion may require, and whenever such bills can be negotiated advantageously... so as to keep the Military Chest adequately supplied as long as possible without a further transmission of specie becoming necessary* ». ¹⁵⁵ Les coloniaux réclament évidemment plus d'espèces sonnantes ¹⁵⁶. En 1809, si quelques problèmes se posent pour le paiement des troupes avec de l'or ¹⁵⁷, le gouvernement réussit à vendre des lettres de change au pair durant l'été ¹⁵⁸. À l'automne, toutefois, la caisse militaire est à sec à Halifax ¹⁵⁹.

Avec l'explosion du commerce du bois en 1807, les projets de banque, qu'on avait considérés comme prématurés dans les années 1790 ¹⁶⁰, refont surface. Les pressions en faveur d'une banque s'expriment dans les débats publics et dans l'arène politique : elles accompagnent d'autres pressions pour l'amélioration de la navigation sur le St-Laurent, l'apparition des premières compagnies d'assurance locales, etc. ¹⁶¹. On se rend compte d'ailleurs que les coloniaux non seulement vivent une restructuration importante de leur socio-économie, mais qu'ils sont bien branchés sur les courants d'idées dans le monde atlantique : ils achètent et lisent les œuvres classiques d'économie politique comme celles d'Adam Smith, mais aussi les auteurs et les œuvres plus récentes qui sont en train de révolu-

décembre 1806 (voir *ibid.*, 110 : 76 et 146 ; 324 : 85 ; 11 : 42). Au mois d'août 1807, toutefois, les marchands offrent des espèces contre des lettres de change à un escompte de 5% mais Craigie recommande d'importer des sommes supplémentaires des États-Unis au taux de 7 1/2% dès l'automne (voir *ibid.*, 325 : 26 ; 111 : 201ss).

155. J. Martin Lecke et J. King aux Lords du Trésor, Londres, 18 février 1808, PRO, T. 64, 32 : 171-172 ; Harrison à Craig, Londres, 4 mars 1808, APC, R.G. 8, C, 325 : 87.

156. Voir Lecke et King aux Lords du Trésor, 15 juillet 1808, PRO, T. 64, 33 : 238-239.

157. Voir APC, R.G. 8, C, 324 : 49 ; 325 : 112 ; 115 : 114 ; 327 : 181.

158. Hale à Thornton, 27 juillet 1809, etc., *ibid.*

159. La situation internationale rend difficile l'obtention d'espèces aux États-Unis, à Bahama ou à la Jamaïque. L'hiver précédent, des lettres de change en grande quantité auraient été vendues avec une prime de 6% « *owing to the extreme anxiety of many persons in America to remit their property to England in the contemplation of a war between the two countries* ». La même cause devrait entraîner les mêmes effets. (R. Tucker, assistant-payeur, à Prevost, Halifax, 27 déc. 1809, *ibid.*, 328 : 2ss).

160. A. Shortt, « The Early History of Canadian Banking », in *Journal of the Canadian Bankers' Association*, [JCBA], 4, (avril 1897), p. 239.

161. Pour les investissements, voir G. Paquet et J.-P. Wallot, *Patronage et pouvoir*, pp. 32-33. L'ancêtre des mutuelles canadiennes, la « Société bienveillante de Québec », fut établie par une loi de la Législature en 1807 (JCABC, 1807, pp. 139-143, 165-167, 201, 279, 331, 335, 355, etc.).

tionner la pensée économique sur la monnaie et les banques comme les travaux de David Ricardo par exemple¹⁶².

En mars 1807, Ryland accuse réception, au nom du président T. Dunn (qui remplace le lieutenant-gouverneur), d'une demande élaborée par McGill et d'autres « *gentlemen* » en vue de l'établissement d'une banque dans la province. Le projet serait transmis à Londres pour étude par les ministres anglais¹⁶³. En décembre, rien n'est encore fait : comme l'explique Ryland à McGill, il n'a pas encore reçu comme prévu « *a copy of the proposed Act of Incorporation which he deemed absolutely necessary to transmit with the petition to the Secretary of State* ». Mieux vaudrait que McGill vienne exposer son projet au gouverneur. Mais à défaut, lui-même soumettra la pétition à Craig¹⁶⁴.

162. Les livres de comptes de Neilson révèlent, par exemple, l'achat de *Observations on the Stoppage of Issue in Specie at the Bank* en 1801, des *Considérations sur les Banques de l'Europe* en 1811, du *History of the Bank of England* en 1810 et en 1818, de l'étude de Ricardo sur *The High Price of Bullion* en 1811, de divers *Traité d'économie politique*, par Jeremy Bentham, Condillac, Victor Riqueti de Mirabeau, Savary, Malthus, Young, etc. (APC, M.G. 24, B.1, vol. 108, 109, 147, 148, etc.). On ne saurait trop insister sur l'intensité et l'importance des débats concernant les questions monétaires, entre 1797 et 1807. On a pu écrire que « *from 1797 to 1807, the theory of money underwent substantial modification, and attained the sure outline, if not the full detail, in which it figured in economic thought for the next half century* » (J.H. Hollander, « The Development of the Theory of Money from Adam Smith to David Ricardo », *Quarterly Journal of Economics*, 1911, p. 431). Cette sagesse conventionnelle qui perce à partir de 1807, Jacob Hollander la résume comme suit : « *From 1807 on, the propositions (a) that the normal supply of a country was the amount which would keep its price level on a par with that of other countries, (b) that any addition effected redundancy and depreciation, (c) that the proof and measure of such depreciation was the fall in the foreign exchanges and the premium upon gold bullion, (d) that inconvertible paper would circulate without depreciation and concurrently with specie, if the aggregate amount of such paper and specie did not exceed the normal monetary supply — could be described as definite and familiar monetary doctrines* » (p. 467). Cette sagesse conventionnelle, on le voit, posait bien les possibilités d'une monnaie de papier non convertible. On voit donc que la restructuration de la socio-économie bas-canadienne qui réclame une augmentation de la masse monétaire, est concomitante avec une révolution dans les idées économiques qui facilitera le choix d'une technologie monétaire nouvelle.

163. H.W. Ryland à J. McGill, Québec, 16 mars 1807, APC, R.G. 7, G15C, 12 : 184.

164. *Idem à idem*, Québec, 17 décembre 1807, *ibid.* Pendant que ces tractations confidentielles et privées s'accomplissent, la presse débat publiquement l'opportunité d'établir une banque. Un long article paru dans le *Quebec Mercury* du 5 janvier 1807 argue que dans tous les pays, « *the circulating medium should be proportionate to the wants and useful purposes of the inhabitants* ». De l'avis de son auteur, dans un pays commercial où les espèces sont insuffisantes, il faut recourir au papier-monnaie émis par une banque autorisée et soutenue par les principaux financiers du pays. Compte tenu du déficit commercial de £60 000 à £70 000 avec les États-Unis, qui draine les espèces vers le sud, le paiement des importations en billets de banque permettrait de conserver l'or et l'argent dans la colonie. L'usage de chèques permettrait également d'éliminer des commis dans les maisons commerciales et d'accélérer les affaires. Une telle mesure ne rencontrerait que très peu d'opposition : elle favoriserait les intérêts capitalistes dans la colonie ; la création d'une ou de deux banques ne saurait susciter une poussée inflationniste des prix, contrairement à New York ou au Massachusetts où l'on compte un grand nombre de banques. Le même auteur fait paraître un article analogue dans *Le Canadien* du 10 janvier 1807 (il est reproduit dans H.A. Innis et A.R.M. Lower, *Select Documents...*, pp. 370-372). La monnaie ordinaire ne peut « remplir les vues étendues d'un pays commerçant ou aspirant à le devenir ». Il faut imiter la mère-patrie et utiliser une monnaie de papier qui facilite le crédit, le commerce et l'épargne. « *Veritas* » rétorque à

Le 22 février 1808, John Richardson dépose en Chambre deux requêtes. La première, de « divers habitants » de Québec et de Montréal, expose les inconvénients dont souffre le commerce par suite de la rareté des espèces en circulation dans la colonie : l'établissement d'une banque stimulerait considérablement le commerce, l'agriculture, la richesse et la prospérité de la province, en émettant « un substitut assuré et commode pour l'or et l'argent ». Ils demandent donc d'être incorporés sous le nom de « Banque du Canada », existant dans les deux villes. La seconde, signée de William McGillivray, Toussaint Pothier, James Caldwell, Benjamin Greene et Stephen Sewell, rappelle que les signataires ont adressé une requête au président de la province, l'année précédente, mais que cette demande de création d'une banque n'a pu être soumise à la Législature à cause de l'avancement de la session. La Chambre réfère les deux documents à un comité formé de Richardson, Bédard, Blackwood, Mure, Berthelot, Perrault et Taschereau¹⁶⁵. Le 4 mars, ce comité remet son rapport. La balance commerciale défavorable entre la province et les États-Unis, y lit-on, draine les ressources monétaires de la première. Et on ne peut y suppléer que par des injections d'espèces en provenance de la mère-patrie ou par l'émission de lettres de change sur l'Angleterre. Les individus peuvent difficilement recourir au premier moyen ; quant au second, il faut importer des espèces des États-Unis, avec pertes et risques dans l'échange. D'où la nécessité de trouver un substitut aux espèces dans la province, afin de faciliter le commerce et en particulier les exportations. Le comité estime qu'une banque obvierait aux inconvénients mentionnés¹⁶⁶.

Richardson, qui a présenté le rapport, fait adopter un projet de loi « pour l'incorporation d'une Banque dans le Bas-Canada » en 1^{ière} lecture

« A.T. » qu'il faudrait continuer à combler le déficit commercial avec des espèces ou des lettres de change. D'autre part, pourquoi instaurer des banques, si les commerçants honnêtes et industriels peuvent obtenir facilement le crédit dont ils ont besoin ? (*The Quebec Mercury*, 16 février 1807). « C » et « Anglo-Americanus » ripostent en réaffirmant la nécessité d'une banque : à preuve, la prospérité des banques même dans les petites villes américaines. Une telle mesure permettrait de conserver les espèces dans la colonie en forçant les Américains à échanger les billets de banque sur place pour de l'or et au pair. Ils auraient donc tendance à acheter et à apporter plutôt des lettres de change sur lesquelles ils pourraient d'ailleurs réaliser des gains grâce à l'échange aux États-Unis. D'autre part, les dollars canadiens circulaient à New York et à Boston car ces Américains « are in want of our furs and bills of exchange, both of which could be purchased here with those bills » (*ibid.*, 9 mars 1807). Une controverse animée s'ensuit dans le *Quebec Mercury*, « Nestor » combattant le projet d'une banque (23 mars), « A.C. » réitérant son appui à un pareil projet à deux reprises (*ibid.*, 23 mars, 27 avril et 18 mai 1807). *La Gazette de Québec* du 25 juin 1807 publie même l'esquisse d'un projet de loi soumis à la Législature du Massachusetts en vue de la création d'une banque d'État dotée d'un capital de \$20 000 000. Cette controverse se poursuivra en 1808 et en 1809 (*The Canadian Courant*, 4 et 11 janvier, 25 mars 1808 ; *The Quebec Mercury*, 11 avril, 2, 16 et 30 mai 1808 ; *le Courier de Québec*, 2 et 5 mars, 22 juin 1808 ; *La Gazette de Montréal*, 12 et 26 décembre 1808, 2, 9 et 23 janvier 1809).

165. *JCABC*, 1808, pp. 155-157.

166. *Ibid.*, p. 229.

le même jour, puis en seconde lecture le 7 mars, alors qu'il est référé à un comité de 5 membres (Richardson, Blackwood, Bédard, Mure et J. Cuthbert)¹⁶⁷. Le 8 avril, Richardson soumet une version amendée du projet de loi au comité plénier de la Chambre¹⁶⁸. Et le 12 avril, sur sa proposition, appuyée par Taschereau, il est résolu d'imprimer 400 copies du projet de loi amendé, dans les deux langues, pour l'usage des membres de l'Assemblée et discussion lors de la prochaine session¹⁶⁹.

Explicitement, le proposeur et l'Assemblée font imprimer le projet de loi, déjà approuvé en deuxième lecture, non à cause de l'opposition des Canadiens, comme une certaine historiographie a voulu le faire croire¹⁷⁰,

167. *Ibid.*, p. 229-231, 255-257.

168. *Ibid.*, p. 621.

169. *A Bill Introduced in the House of Assembly, of the Province of Lower Canada, to Incorporate a Bank in Lower-Canada*, Québec, P.E. Desbarats, 1808, 53 pp. (bilingue); voir la fin du discours de Richardson, reproduit dans le *Courier de Québec*, 22 juin 1808. Le projet de loi autorise la création d'une banque à charte dotée d'un capital privé maximum de £250 000 c divisé en 2 000 actions. Un même individu ne pourrait détenir plus de 200 actions. La corporation doit procéder régulièrement à l'élection de directeurs (12 à Québec, 12 à Montréal). Jamais la dette totale de la banque ne doit dépasser trois fois ses réserves en capital action. Enfin on menace de mort tout employé ou toute personne coupable de vol, de recel ou de faux. Lors de la motion d'impression, Richardson, le parrain du projet, prononce un discours qui est reproduit au complet en anglais et en français dans les journaux. (*The Quebec Mercury*, 2 mai 1808, *The Canadian Courant*, 16 mai 1808, *Le Courier de Québec*, 22 juin 1808) où il fait l'histoire de l'origine et de l'évolution de la monnaie jusqu'à la multiplication artificielle du « signe de la valeur en circulation », donc l'apparition des banques et du papier-monnaie. Il cite les économistes classiques, invoque l'exemple des succès des banques en Écosse et en Angleterre : avec le temps, les Écossais et les Anglais, même dans le peuple, préfèrent les billets de banque à l'or et à l'argent. Les Canadiens aussi, même les illettrés, apprendraient à distinguer les signes différents. Il est à noter que les journaux canadiens-français appuient autant que les journaux anglais le projet d'établissement d'une banque. En fait, le comité spécial de l'Assemblée, formé de trois Britanniques et de quatre Canadiens, soumet un rapport unanime. Il est difficile de comprendre comment l'idée que le projet de banque a été bloqué par les Canadiens a pu s'accréditer.

170. F. Ouellet, *Histoire économique et sociale*, p. 306; A. Shortt, « Currency and Banking », p. 606, D.G. Creighton, *Commercial Empire*, *passim*; R.C. McIvor, *op. cit.*, p. 18; B. Hammond, *op. cit.*, chap. 20; etc. Peut-être a-t-on accordé trop d'attention à certaines impatiences du *Mercury* ou encore à certains récits de voyageurs, par exemple à J. Lambert, *Travels Through Lower Canada*. Ce dernier constate la grande multiplicité d'espèces au Canada et l'attribue notamment à la thésaurisation chez les habitants et à leur habitude de mettre leurs pièces « *in their strong boxes* ». Cette attitude serait due, à son avis, à des prêts ruineux sans intérêt qu'ils auraient faits par le passé à des marchands ou à des membres du clergé qui condamnent le prêt à intérêt. L'auteur note ensuite la grande diversité d'opinions dans la colonie concernant l'établissement d'une banque, résume le long discours de Richardson du 12 avril et aboutit à des conclusions paradoxales : « *It is doubtful whether the French party in the House of Assembly will coincide with the ideas of the British merchants; the old French paper currency is not yet forgotten and will naturally prejudice a great many of them against the introduction of a similar medium* »; de plus, des faux monnayeurs infestent la région frontalière, d'où les dangers réels; enfin, ce qui est bon pour la Grande-Bretagne et les États-Unis ne convient pas nécessairement pour la colonie, bien que celle-ci soit en meilleure position que jamais compte tenu de sa balance commerciale globalement favorable et des avantages à tirer des banques, notamment comme réservoirs des épargnes conservées dans des coffres. Si l'expérience s'avérait mauvaise, on pourrait toujours la stopper (1 : 245, 260). Le *Mercury*, pour sa part, avait écarté l'argument de l'ignorance des Canadiens en affirmant que ces

mais pour pouvoir en discuter plus à fond à la session suivante. Il y a pression, mais ce n'est pas évidemment perçu comme une situation d'urgence. On connaît les conflits violents qui vont exploser à la Chambre d'Assemblée dans les sessions écourtées de 1809 et de 1810 : cela explique que le projet de loi ne refera pas surface.

En 1810, l'accroissement spectaculaire des dépenses militaires, du commerce tant international que local (surtout le bois) et les pénuries d'espèces un peu partout dans le monde atlantique se conjuguent pour rendre la situation critique. Dès le mois de mars, le commissaire des armées avise le secrétaire du gouverneur que la caisse militaire est presque à sec¹⁷¹. Or, il est impossible de se procurer de la monnaie dans la province contre des lettres de change « *on any terms at present, owing principally to the large sums of specie the merchants require for their purchases of timber, lumber, potash, and other articles of export* ». Il recommande donc l'envoi d'un agent à Boston et à New York pour négocier des lettres de change tirées sur Londres¹⁷². Devant l'impossibilité de rassembler des espèces dans la province en quantité suffisante, le gouverneur, en septembre et en octobre, fait émettre des lettres de change pour £50 000 st et envoie le commissaire Clarke à New York et en diverses autres villes américaines afin de les négocier aux conditions les plus avantageuses possibles¹⁷³. En 1811, la situation se détériore encore, au point où les marchands se plaignent de

derniers dépensaient trop pour s'amuser et trop peu pour s'instruire ; que la colonie était britannique depuis suffisamment longtemps pour qu'on ne retarde plus les améliorations nécessaires (2 et 16 mai 1808).

171. Pourtant, Craig a pris ses précautions les années précédentes en autorisant la vente de lettres de change au-delà des besoins immédiats. C'est ce qu'il explique à Londres qui s'inquiète de la hausse exagérée des dépenses militaires depuis janvier 1808. La somme de £372 219 pour le Canada seulement comprend une bonne proportion de lettres de change négociées en 1807, mais payées l'année suivante. En outre, il faut tenir compte qu'il restait encore £104 000 en caisse en juillet 1809. Enfin, à cause de la vive tension entre l'Angleterre et les États-Unis, il a profité d'un moment où le taux de change était favorable, alors que maintenant, il doit négocier les « bills » du gouvernement aux États-Unis à un escompte de 7½% (Craig à Liverpool, Québec, le 1^{er} juin 1810, APC, M.G. 11, Q. 112 : 213-214).

172. Green à Thornton, Québec, 3 mars 1810, APC, R.G. 8, C, 115 : 18. En avril, des lettres de change sont négociées à New York à 7½% (transport et commission compris). À cette saison, il sera bien difficile d'obtenir des espèces dans la colonie, « *particularly when the merchants require such large sums to compleat their engagements and shipments* » (Green à Thornton, Québec, 24 avril 1810, *ibid.*, pp. 54-56). Par ailleurs, en juin, le gouvernement paie les deux tiers des provisions qu'il reçoit en lettres de change au pair (même au même, 14 juin 1810, *ibid.*, p. 100).

173. Craig à Couche, Québec, 11 octobre 1810, *ibid.*, 121 : 282. Peu auparavant, Couche a rejeté les soumissions en réponse à la publicité gouvernementale, vu l'escompte trop élevé qui était exigé. On pense à recourir à des contrats privés (à 5% d'escompte), puis, un peu plus tard, à utiliser de l'or si nécessaire (Couche à Thornton, 6 septembre 1810, *ibid.*, 115 : 149 ; même au même, 20 octobre 1810, *ibid.*, p. 181 ; Hale à Thornton, 20 octobre 1810, *ibid.*, 328 : 96-97).

ne pouvoir se faire payer en argent¹⁷⁴. Londres s'inquiète et ordonne que toutes les sommes obtenues à l'étranger par les agents du gouvernement soient déposées dans la caisse militaire pour défrayer les extraordinaires de l'armée ; dans les cas de certains paiements, « *you will give your bills upon the treasury, at par* »¹⁷⁵. À l'été, et à l'automne, on procède à des achats d'espèces aux États-Unis ou encore par contrat privé à des taux d'escompte pouvant atteindre 17¹/₂ à 25%. En novembre et décembre, le gouvernement importe de grosses sommes des États-Unis de sorte qu'il devient possible de négocier des lettres de change à Montréal à 17¹/₂% d'escompte¹⁷⁶.

La pénurie qui s'aggrave depuis 1810 devient vraiment critique en 1812. En janvier et février, le gouvernement doit recourir aux services d'agents aux États-Unis et échanger ses lettres de change à un taux d'escompte de 16 à 18¹/₂%¹⁷⁷. Malgré l'optimisme de Robinson en février, la caisse militaire est à sec en avril et compte tenu des difficultés à continuer à s'approvisionner aux États-Unis et dans la province, Brock demande à Sherbrooke de lui faire parvenir au moins £20 000 de la caisse militaire d'Halifax. La rareté de monnaie nuit déjà au « service public » : en cas de guerre ou d'embargo de la part des États-Unis, il sera impossible de s'y approvisionner. D'où la nécessité de songer à l'émission de papier-monnaie par le gouvernement¹⁷⁸. À partir d'Halifax, Sherbrooke expédie £30 000 c en dollars en mai, \$56 000 en août, alors que de Londres, on envoie \$60 000¹⁷⁹, lors même qu'on invite les officiers coloniaux à échanger des lettres de change contre les espèces réclamées comme prises de guerre dans les cours de vice-amirauté, quitte à envoyer le « bullion » en Angleterre¹⁸⁰. Dans la colonie, on demande de verser à la caisse militaire toutes les espèces collectées à même les biens des Jésuites¹⁸¹. On songe également à accepter des offres de prêts à 6% d'intérêt¹⁸². Signe des temps, une loi votée en 1811 pour combattre la contrefaçon de lettres de change étrangères, reçoit la sanction royale¹⁸³.

174. « *I have been but partially successful... in the collection of your money. Plenty of fair promises and strong complaints of the scarcity of cash.* » (W. Cowan à J. Neilson, Montréal, 4 octobre 1811, ANQQ, AP-N-1, pap. Neilson). Le 17 octobre, le même envoie un paiement par lettre de change d'un particulier à un taux d'escompte de 20%. « *Good bills cannot be had here at a greater disc.* » (Même au même, *ibid.*).

175. Circulaire de J.W. Gordon à Lane, Londres, 17 mai 1811, APC, R.G. 8, C, 114 : 46.

176. Voir *ibid.*, pp. 56 et 139 ; Robinson à Freer, 29 décembre 1811, *ibid.*, pp. 185 ss.

177. Robinson à Freer, Québec, 5 février et 20 février 1812, *ibid.*, 116 : 27, 46-48.

178. Brock à lt-gén. Sherbrooke, Québec, 13 avril 1812, *ibid.*, 1218 : 205. Il s'agit là d'une suggestion qui sera reprise à l'été (H.-C. Brock à N. Freer, York, 23 avril 1812, *ibid.*, 329 : 32-34).

179. Sherbrooke à Freer, Halifax, 25 mai 1812, *ibid.*, 329 : 39 ; Sherbrooke à Prevost, 24 août 1812, *ibid.*, p. 56 ; Hale à Freer, 13 juin 1812, *ibid.*, p. 44.

180. R. Wharton au payeur général, Londres, APC, R.G. 7, G. 1, vol. 10.

181. Robinson à Freer, Québec, 24 mai 1812, APC, R.G. 8, C, 116 : 239.

182. Même au même, Québec, 15 juillet 1812, *ibid.*, p. 257.

183. Liverpool à Prevost, Londres, 10 février 1812, APC, R.G. 7, G. 1, vol. 5 : 34.

C. Modifications du côté de l'offre

La loi prohibant la contrefaçon aura des effets au Canada : les coupures et les billets américains circuleront plus librement. Mais la pénurie de numéraire devient aiguë et l'on doit chercher des façons d'augmenter l'offre de monnaie.

En 1811, la question de la création d'une banque rebondit dans *La Gazette de Montréal* et le *Quebec Mercury*. «Hermès» suggère de former un réservoir (*pool*) des espèces rassemblées par les principaux marchands : des caissiers de confiance y serviraient ; on pourrait mettre des billets à court terme en circulation. Comme les marchands règlent beaucoup de leurs comptes dans les livres, sans échange d'argent, la somme totale d'espèces ne serait jamais réclamée. Une banque provinciale serait la meilleure solution et viendrait à bout graduellement des préjugés et de l'ignorance du peuple. Ainsi, on multiplierait le capital actif, au plus grand bénéfice du commerce. «Veritas» commente cette opinion : il rappelle le projet de 1808, oublié par les marchands dans la fièvre de la flambée de prospérité qui est survenue. Mais vu la rareté aiguë de monnaie qui handicape le commerce, il faut prendre des mesures pour que les marchands conservent leurs espèces ou pour qu'on leur substitue du papier-monnaie. D'où son appui au projet de «Hermès»¹⁸⁴.

En 1812, d'autres projets font surface, l'un au Canada pour l'établissement d'une banque dont le capital et les profits seraient investis dans des édifices et les moyens requis pour soulager les pauvres du pays¹⁸⁵ ; l'autre, plus sérieux, en Angleterre où l'on propose au premier ministre d'établir une filiale de la Banque d'Angleterre en Amérique du Nord britannique, afin de stopper l'hémorragie ruineuse d'espèces et de lettres de change depuis la métropole vers les colonies, surtout le Canada (un demi-million st par année avant la guerre pour les Canadas et la Nouvelle-Écosse), à un moment où l'escompte atteint 20%. L'Angleterre s'affaiblit ainsi dans sa lutte contre Napoléon. «*Such an institution would at once, put a stop to losses on change ; would add vigour to commerce and cultivation, and would procure an increase of population, in time sufficient to repel the attacks of insidious and envious neighbours*». L'auteur y va même d'un long historique de la monnaie en Nouvelle-France¹⁸⁶.

184. La lettre de «Hermès» est reproduite et commentée par «Veritas» dans *The Quebec Mercury* du 5 août 1811.

185. Ce projet un peu farfelu semble une proposition privée faite par Thadeous Osgoode à John Neilson dans une lettre non datée mais qui pourrait être de 1812 (APC, M.G. 24, B. 1, 2 : 260-261).

186. C. Stuarton à Liverpool («personnelle»), octobre 1812, APC, M.G. 11, Q. 120 : 77-86.

(1) *Les army bills*

Ce sont les nécessités de la guerre qui vont hâter la solution. Déjà, à l'hiver 1812, la rareté d'espèces est alarmante pour la caisse militaire, d'où une demande de £20 000 en espèces¹⁸⁷. Brock lui-même propose la création d'un papier-monnaie garanti par le gouvernement, proposition agréée par les principaux marchands. Les colons accepteraient une telle mesure. Il faudrait ordonner aux commissaires de recevoir ces billets comme des espèces, « *giving bills in return on Quebec* ». Il suffirait de mettre en circulation des billets allant de 5 shillings à £10 jusqu'à concurrence de £10-15 000¹⁸⁸. Après le déclenchement des hostilités, en juin, le gouverneur Prevost réunit le Parlement du Bas-Canada et fait voter une loi autorisant l'émission de papier-monnaie par le gouvernement : l'Assemblée en garantit le paiement des intérêts et s'engage à encourager leur circulation par diverses mesures. C'est la rareté alarmante d'espèces qui a forcé le gouverneur à cette mesure pour défrayer les dépenses militaires. L'Assemblée adopte rapidement cette mesure¹⁸⁹. On émettra pour plus de \$6 000 000 de billets au cours de la guerre¹⁹⁰. Le succès de l'opération est immédiat, tant auprès de la population qu'en terme d'aide concrète au fonctionnement de l'effort de guerre¹⁹¹. Les administrateurs doivent fournir de fortes cautions¹⁹², l'usage des bills se répand vite et on voit même la contrefaçon de billets croître avec les années¹⁹³.

Les billets de l'armée constituent « *the first authorized paper circulating medium since Canada became a British possession* »¹⁹⁴. La législation autorise d'abord l'émission d'*army bills* jusqu'à concurrence de £250 000 c (approximativement \$1 000 000 au taux de change de 5 shillings courant par dollar); mais à mesure que progresse la guerre, on sent le besoin

187. Brock à Sherbrooke, Québec, 13 avril 1812, APC, R.G. 8, C, 1218 : 205.

188. Brock à N. Freer, York, 23 avril 1812, *ibid.*, 329 : 32-34.

189. *JCABC* (1812), *passim*; Prevost à Liverpool, Québec, 18 juillet 1812, APC, M.G. 11, Q. 118 : 49-51; D. Brymner, introd. in *RAPC*, Ottawa, 1896, p. xxix. La loi adoptée prévoyait l'émission de billets de 1, 2, 8, 10, 12, 16, 20 et 25, ceux au-dessus de \$25 portant un intérêt de 4% par année. Pour l'avis du 1^{er} août 1812 d'un comité ad hoc formé par Prevost sur la mise en œuvre de la loi, voir APC, R.G. 8, C, 329 : 48-55.

190. *Ibid.*, p. 252; *Canada and its Provinces*, 6 : 504.

191. *Ibid.*, Prevost à Bathurst, Montréal, 24 septembre 1812, APC, M.G. 11, Q. 118 : 256-257. Prevost prétend même qu'on a pu acheter de la farine plus facilement et à meilleur compte qu'avec des lettres de change.

192. V.g. £5 000 st pour James Green, £2 000 pour M. Bell et J. Mure, le premier comme directeur du bureau des billets de l'armée à Québec, les deux autres comme endosseurs supplémentaires, L. Montizambert comme caissier, £1 000, etc. Voir APC, R.G. 8, C, O : 69-81.

193. Surtout sur les billets de \$10 et moins, de telle sorte qu'un rapport du 1^{er} décembre 1814 recommande de ne plus en mettre en circulation à cause du trop grand nombre de faux billets (*RAPC*, 1896, p. xxix). D'ailleurs, c'est un phénomène assez courant aux États-Unis aussi; déjà à l'hiver 1812, on s'y plaignait de la présence de faux-monnayeurs du côté canadien de la frontière et demandait leur arrestation (A.J. Foster à Prevost, Washington, 20 février 1812, APC, R.G. 7, G. 18, 15 : s.p.).

194. J.W. Hamilton, *op. cit.*, p. 278.

d'augmenter cette limite jusqu'à £1 500 000 c. Les billets sont mis en circulation en coupures variant entre \$1. et \$400. : les coupures les plus petites sont convertibles en espèces sonnantes et ne portent pas intérêt ; les plus importantes portent intérêt et sont convertibles en lettres de change sur Londres¹⁹⁵.

Comme l'explique Adam Shortt, on a recours à ce papier-monnaie gouvernemental parce que l'on a besoin d'un mécanisme « *enabling the British government to carry on the war without sending money to the country, by issuing orders which were chiefly to be paid in British goods, any surplus to be paid in specie to be sent when convenient, or as occasion required. Had there been sufficient available specie in the country, the usual method of selling bills of exchange on London would have been adopted; but there being so little available money the bills were certain to be sacrificed* »¹⁹⁶.

Mais quel qu'ait été l'objectif fondamental du gouvernement en autorisant l'émission de ce papier-monnaie, cette expérience devait produire un impact permanent sur le système financier canadien, un impact qui, de bien des façons, était non prévu et non voulu : les *army bills* ont servi de conduit par lequel le gouvernement métropolitain a injecté des ressources énormes dans la socio-économie canadienne ; le niveau de la consommation et de la richesse en a été accru d'autant ; enfin, la population a associé cette prospérité à l'introduction du papier-monnaie alors que ce n'était pas la cause de la prospérité, mais seulement un outil pour effectuer des transferts de ressources entre continents sans avoir à transporter d'espèces sonnantes.

On peut voir clairement la différence entre la perception des citoyens et les sources réelles de la prospérité, en se demandant ce qui se serait passé si on avait créé simplement un papier-monnaie local en quantité égale à la valeur des billets de l'armée. Cette monnaie locale n'aurait pas été acceptable pour le commerce international, donc n'aurait pu servir à payer des importations ; et son accumulation sur place aurait simplement entraîné sa dévaluation progressive. La source réelle de la prospérité est venue de l'influx de ressources britanniques et non tout simplement de la création de monnaie¹⁹⁷.

195. J. Stevenson, *The War of 1812 in connection with the Army Bill Act*, Québec, 1892, chap. 2.

196. A. Shortt, « The Early History of Canadian Banking », partie IV, *JCBA*, (juillet 1897), 4, p. 343.

197. L'argumentation développée dans les deux derniers paragraphes reprend en substance celle d'Adam Shortt (*ibid.*, pp. 343-6). Ce dernier insiste beaucoup sur le caractère « *unusual* » (p. 346) de l'expérience des *army bills* et sur le leurre qui s'est développé à partir de cette expérience. Ainsi il est clair que l'existence des billets de l'armée devait (dans l'esprit des marchands) rendre les lettres de change plus faciles à écouler à proportion que la masse monétaire locale était maintenant élargie. Mais c'était oublier que les *army bills*, étant eux-mêmes convertibles en lettres de change sur Londres, ne pouvaient pas servir vraiment à

Si l'utilisation et l'utilité des billets de l'armée comme moyens de paiement ont pu être considérés par Adam Shortt comme « *the least of the functions of the army bills, a mere incidental one* »¹⁹⁸, cette fonction aura des effets de retombée extrêmement importants. En effet, jusque dans les coins reculés, le système de troc qui s'est perpétué s'effondre à proportion que toute la socio-économie est envahie par cette monnaie de papier. Ce qui plus est s'instaure une confiance dans le papier-monnaie et dans sa capacité à « engendrer » la prospérité. C'est ni plus ni moins qu'une révolution dans les esprits que déclenche l'expérience des *army bills* en fondant la confiance de la population dans les vertus du papier-monnaie¹⁹⁹.

Avant même la fin de l'expérience des billets de l'armée que le gouvernement veut racheter en 1815²⁰⁰, on voit resurgir l'idée d'une banque dans le Bas-Canada: un projet de loi est introduit par M. Cuvillier et secondé par M. Taschereau à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada le 8 février 1815²⁰¹. Même si on ne lui donne pas suite immédiatement, on voit que les billets de l'armée ont peut-être interrompu pour un moment la poussée des marchands locaux en faveur de la création d'une banque provinciale et que cette expérience a contribué à donner plus de force aux projets qui vont suivre puisque l'idée est maintenant soutenue de partout.

(2) Réduction de la production de métaux précieux dans l'économie atlantique

L'expérience des billets de l'armée a agi comme une sorte d'empêchement-accelérateur dans l'évolution de la technologie financière au Bas-Canada: ils ont comblé un besoin important de devises pour le commerce intérieur et ce faisant, ont retardé la création des banques au Canada; mais en même temps, ils ont transformé sans fracas les structures commerciales et les structures mentales de telle manière que la création des banques par la suite en a été grandement facilitée.

À mesure que le gouvernement commence à retirer les *army bills* de la circulation, les pressions montent de nouveau pour la création de banques dans le Bas-Canada. Cette pression s'intensifie d'autant plus que la se-

l'achat de lettres de change. En fait, on voit donc l'escompte sur les lettres de change grandir dans le Bas-Canada même quand les *army bills* ont accru la circulation monétaire à l'intérieur du pays. On peut croire, d'ajouter Adam Shortt, que si l'on avait eu recours à une monnaie de papier locale, le contraire se serait passé (p. 346).

198. Adam Shortt, *op. cit.*, p. 344.

199. *Ibid.*, pp. 345ss.

200. Le gouvernement annonce son intention de racheter les *army bills* dans une circulaire du 23 novembre 1815. Mais tous les billets ne seront pas rachetés immédiatement. En fait, on ne fermera définitivement le *Army Bill Office* que le 24 décembre 1820. (J. Stevenson, *op. cit.*, p. 78).

201. Pour l'histoire de ce projet de banque, qui reviendra devant l'Assemblée au cours des années suivantes, voir A. Shortt, *op. cit.*, pp. 347ss.

conde décennie du XIX^e siècle en est une de révolution, de guerre et de désordre dans les pays producteurs de métaux précieux pour l'économie atlantique.

La taille de la chute dans la production annuelle de métaux précieux est difficile à mesurer précisément ; mais les évaluations faites par Thomas Tooke, à partir de travaux de W. Jacob, indiquent que la moyenne annuelle de la production d'or et d'argent en provenance du Mexique, du Pérou, de Buenos Aires, du Chili, de la Nouvelle-Grenade et du Brésil, serait tombée de \$47 061 000 entre 1800 et 1810 à \$16 036 000 entre 1810 et 1820²⁰². En fait Tooke cite verbatim Jacob, l'expert de ces questions. Ce dernier, dans une note en date du 14 mai 1824 à Thomas Tooke, déclare (au moment où ce dernier met la dernière main à son manuscrit) : « *I am satisfied that my statement of the produce from 1810 to 1821, is too high, and should not now, if I were to make the estimate, take the annual average higher than 12 000 000 dollars.* »²⁰³

Il est clair qu'une chute de la production de cette ampleur rend le numéraire plus rare dans l'économie atlantique au cours de la seconde décennie du XIX^e siècle. Aux États-Unis, par exemple, le volume d'or et d'argent frappé par l'Hôtel des Monnaies, qui dépasse le million de dollars de façon presque continue après 1807, tombe de façon dramatique en 1814 et s'établit autour de vingt à trente mille dollars en 1815 et 1816. Il ne reviendra au-dessus du million de dollars qu'en 1818²⁰⁴.

Cette réduction de la production de numéraire dans le monde atlantique, conjuguée au rachat des *army bills* en 1816, fait en sorte que le Bas-Canada vit une période où tant les pressions du côté de la demande que les modifications du côté de l'offre entraînent les marchands locaux à recommencer leurs démarches pour la création de banques dans la province.

Les esprits ont d'ailleurs été préparés à chercher des solutions au problème de la monnaie dans cette direction tant par l'expérience heureuse des billets de l'armée que par la *bankmania* qui frappe la Grande-Bretagne à la fin de la première décennie du XIX^e siècle (il se crée 755 banques en Angleterre et au pays de Galles en un an, 123 en Écosse)²⁰⁵, par les discussions autour du *Bullion Report* après 1810 et par l'existence

202. T. Tooke, *Thoughts and Details on the High and Low Prices of the Thirty Years from 1793 to 1822*, London, 2^e éd., 1824, p. 380.

203. T. Tooke, *op. cit.*, p. 382. M. Jacob ajoute d'ailleurs que la production pour 1817-21 « *was much below the average of the eleven years* ».

204. United States, Treasury Dept., *Annual Report of the Secretary of the Treasury for the year ending June 30, 1857, 35th Congress, 1st session, Executive Document No. 1*, Washington, 1858, p. 272.

205. P. Vilar, *op. cit.*, p. 396.

d'une conscience aiguë des possibilités offertes par le papier-monnaie à cause de l'expérience américaine tout près²⁰⁶.

(3) *Les premières banques dans le Bas-Canada*

Si déjà, en 1815, la Chambre d'Assemblée, comme on l'a vu, est saisie d'un projet de loi pour l'établissement d'une banque dans le Bas-Canada, la charte ne vient pas vite. En fait, avec la contraction des *army bills*, qui ralentit le commerce à l'intérieur de la colonie, et le déclin de la production de numéraire dans la socio-économie atlantique, les citoyens ne s'en remettent pas au bon vouloir des gouvernements : une banque se formera par simple association d'un groupe de personnes qui n'attendront pas leur charte pour commencer à opérer. À l'été de 1817, la Banque de Montréal ouvre ses portes même si ce n'est pas avant novembre qu'on peut dire que ses activités régulières vont vraiment commencer²⁰⁷.

Une association semblable se forme à Québec, en juillet 1818, autour de la Banque de Québec ; un mois plus tard, d'autres citoyens de Montréal se regroupent en une association appelée Banque du Canada. Ces trois banques opéreront sans charte jusqu'en 1822²⁰⁸.

Déjà, dans les chartes de ces trois banques, transparaissent les principes essentiels du système bancaire canadien : l'émission de billets garantis par contre les actifs de la banque, une base forte en capital pour garantir le crédit de la banque, une charte séparée pour chaque nouvelle banque et le principe de rapports mensuels au gouvernement²⁰⁹. Les banques canadiennes d'ailleurs vont suivre rapidement l'exemple de leurs consœurs

206. Pour une discussion des détails de la controverse qui suit la parution du Bullion Report, le 8 juin 1810, voir J. Viner, *Studies in the Theory of International Trade* (Reprints of Economic Classics), A.M. Kellye, New York, 1965, chap. 3 et 4. J.W. Hamilton (*op. cit.*, pp. 281-2) cite un document fort intéressant sur les finances canadiennes qui aurait été envoyé par Charles Stuarton au duc de Liverpool en 1812 et défendant l'idée d'un papier-monnaie à la fois pour réduire le flux de numéraire (à peu près un demi-million de livres sterling, estime-t-il) de la métropole vers la colonie et pour tirer profit des bienfaits de ce procédé pour stimuler la croissance économique. « *He emphasizes his plea for a paper money by pointing out what the sixty-four banks, then circulating it in the United States, have done for that country and what might have been done if in abler hands* ».

207. R.M. Breckenbridge, « The Canadian Banking System », *JCBA*, vol. II. Il s'agit là de la reproduction dans son entier d'une thèse de doctorat rédigée pour Columbia College, à New York. Le chapitre 2 porte sur les premières banques dans le Bas-Canada (pp. 112-136). L'impact des États-Unis sur ces premières banques est énorme. Les articles d'association sont largement inspirés de ceux de la Bank of the United States ; les premiers billets et les premières plaques pour les imprimer proviennent des États-Unis ; on importe aussi des personnes qui ont acquis de l'expérience bancaire aux États-Unis. (A. Shortt, « The Early History of Canadian Banking », *JCBA*, 4, 4, p. 351).

208. R.M. Breckenbridge, *op. cit.*, pp. 114-5. Ces trois banques auront respectivement un capital souscrit de £250 000, £75 000 et £200 000. Leurs chartes furent proclamées le 22 juillet 1822 pour la Banque de Montréal et le 30 novembre de la même année pour les deux autres.

209. R.M. Breckenbridge, *op. cit.*, p. 121.

écossaises et établir des agents, puis des succursales dans d'autres villes : le principe du *branch banking* prend racine au Canada²¹⁰.

Avant la fin de la décennie, on assiste au commencement du processus de diversification des institutions bancaires avec la création de la Banque d'Épargne de Montréal en 1819 : cette institution est plus particulièrement intéressée à recueillir la petite épargne²¹¹.

Il serait difficile d'avancer une explication univoque de ce changement institutionnel important dans le paysage financier de la socio-économie bas-canadienne dans la seconde décennie du XIX^e siècle. C'est la conjonction d'une série de forces qui produit cette révolution : restructuration et modernisation de l'économie, engendrées par la pénétration des forces du marché, révolution dans les esprits (rendant le papier-monnaie acceptable à la masse de la population) effectuée sans qu'on l'ait délibérément voulue par l'expérience des billets de l'armée, bouleversements importants dans les pays d'Amérique plus au sud (les fournisseurs les plus importants de métaux précieux) qui réduisent la production annuelle de façon dramatique, et débats tant aux États-Unis qu'en Angleterre. Tous ces facteurs développent considérablement la compréhension des phénomènes monétaires.

6. COUP D'OEIL VERS L'APRÈS 1820

En 1821, la Banque d'Angleterre réintroduit la convertibilité de ses billets en espèces — une pratique suspendue en 1797. C'est la victoire incontestée des *bullionnistes* en Angleterre. De plus, comme la loi du 20 juin 1816 a fixé les règles du monnayage au Royaume-Uni et l'or comme seul « *standard measure of value and legal tender for payments without any limitation of amounts* », et que l'on a réussi à y mettre en circulation une monnaie d'argent et de cuivre, les Lords du Trésor décident que la meilleure façon de mettre de l'ordre dans les systèmes monétaires des colonies est d'y instaurer un étalon-argent, d'y imposer la monnaie d'argent et de cuivre en circulation dans la métropole²¹².

Ce schéma d'une seule monnaie pour tout l'empire, au moment justement où la piastre espagnole est devenue rare suite à la chute de la production des mines du sud des Amériques, et l'idée d'imposer un étalon-argent britannique, qui scellerait le lien entre la métropole et les colonies, apparaît idéal du point de vue de la métropole. Celle-ci veut ainsi remplacer la piastre espagnole, qui a constitué la monnaie d'argent uni-

210. *Ibid.*

211. R.M. McIvor, *op. cit.*, p. 34.

212. P. Vilar, *op. cit.*, p. 390; R. Chalmers, *op. cit.*, p. 23. Le document clé de cet épisode (« Treasury Minute » daté du 11 février 1825) est reproduit dans R. Chalmers, *op. cit.*, pp. 417ss.

verselle pendant trois siècles, par une monnaie d'argent britannique qui non seulement rationaliserait les rapports avec les colonies, mais serait profitable à la métropole via des gains par seigneurage puisque la monnaie d'argent frappée au Royaume-Uni est sur-évaluée par rapport à son contenu d'argent²¹³.

Ce projet d'une monnaie unique n'ira pas très loin au Canada. D'abord, la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada se rebiffe et fait savoir au gouvernement métropolitain que Sa Majesté n'a aucun pouvoir sur cette question de la monnaie, qui relève de la juridiction de la législature coloniale. Le gouvernement métropolitain ne peut donc imposer par décret cette monnaie unique.

Le gouvernement métropolitain tente alors d'arriver à ses fins autrement, par toute une série d'expédients (en utilisant cette monnaie britannique dans ses transactions locales, par exemple, ou pour rémunérer les troupes). Ce stratagème ne fonctionne pas non plus. Adam Shortt a expliqué pourquoi :

*« It had been hoped that, inasmuch as the new silver coinage had, in virtue of its being over-rated, remained steadily in Britain, it would likewise tend to remain in circulation in the colonies. The new silver coins remained in circulation in Britain because there was no other country which would receive them at their face value. In the colonies, however, these coins found a country which would receive them at their face value, namely, Britain itself. So that, whether in the purchase of exchanges or in actual shipment, they were as good as gold in their command of the British market. »*²¹⁴

En fait, de 1825 jusqu'en 1848, on assiste à toute une série de tentatives par le gouvernement métropolitain de substituer « *a currency founded on « a sound and metallic basis » for the dollar notes issued by the Canadian banks* », et ce, sans grand succès²¹⁵.

Des rapports continus s'établissent donc entre les autorités métropolitaines et coloniales : mais il s'agit de rapports souvent tendus entre niveaux de gouvernements dans des temps où le mercantilisme s'effrite et où les colonies commencent à penser à des formes de gouvernement responsable. Déjà, en 1841, Lord Sydenham propose la création d'une Banque de la Province du Canada qui aurait le monopole public de la création des billets de banque. La proposition n'est pas retenue parce que les banques à chartre s'y opposent, mais l'idée est semée.

En 1841, il y a moins d'une douzaine de banques dans les provinces du Canada alors que les États-Unis, avec une population de dix à douze fois

213. R. Chalmers, *op.cit.*, p. 24; Adam Shortt, « The History of Canadian Currency, Banking and Exchange », section II, *JCBA*, vol. 7, 4, pp. 313ss.

214. A. Shortt, *op. cit.*, p. 325; R.M. Breckenbridge, *op. cit.*, p. 190.

215. R.C. McIvor, *op. cit.*, p. 45.

plus grande, en comptent plus de 700 : déjà, les contours comparés des deux systèmes financiers ont pris des traits distinctifs²¹⁶.

Dans ce dialogue difficile entre colonie et métropole au cours de la période pré-confédérative, Lord Sydenham et Francis Hincks jouent des rôles déterminants pour l'évolution de la vie financière au Canada. Albert Faucher a commencé d'analyser leurs rôles il y a déjà bien longtemps²¹⁷. Quant au détail de l'évolution du système bancaire canadien comme tel dans l'après 1825 et jusqu'en 1880, il a été décrit par Adam Shortt dans une série de 25 articles publiés entre 1900 et 1907 dans le *Journal of the Canadian Banker's Association*²¹⁸. Le matériau brut et riche qu'on trouve dans ces articles aura préparé le terrain pour une histoire financière du Canada au XIX^e siècle qui reste cependant à faire.

7. CONCLUSION

Le système monétaire et financier canadien a déjà acquis ses traits caractéristiques au milieu du XIX^e siècle. Toutefois, la source du procès de transformation qui produit cette constellation d'institutions caractérisées, c'est dans la seconde grande discontinuité qui marque l'évolution de la socio-économie canadienne au tournant du XIX^e siècle qu'il faut la chercher. Ce système a crû sous l'effet d'une conjonction de forces externes et de facteurs internes à la socio-économie bas-canadienne ; et sa forme finale, ni prévue ni voulue comme telle, constitue une sorte d'armistice social efficace qu'Adam Shortt, à la fin de sa fresque historique, peut qualifier de « *a vital, flexible, progressive, and yet cautious and stable national institution* »²¹⁹.

Mais comme toute institution organiquement engendrée, le système financier canadien correspond à une sorte de résultante de forces diverses tirant dans différentes directions. Il est clair en particulier que le résultat final ne répond guère aux désirs du parti patriote qui, à partir de 1826, cherche à réaliser un projet de socio-économie assez différent de celui que veulent construire les grands intérêts anglo-canadiens²²⁰. Voilà pourquoi, peut-être, l'historiographie a souvent interprété les désaccords de groupes patriotes canadiens par rapport au projet dominant comme un rejet du capitalisme commercial et l'écho d'un conservatisme atavique. On a eu

216. B. Hammond, *op. cit.*, p. 669.

217. A. Faucher, *Histoire économique et unité canadienne*, chap. 2 à 4.

218. A. Shortt, « The History of Canadian Currency, Banking and Exchange », *JCBA*, vol. 7, no 3, au vol. 14, no 1.

219. A. Shortt, *ibid.*, 14, p. 27.

220. G. Paquet, *Histoire économique du Canada*, (Société Radio-Canada, 1980-81), 25 cahiers, 537 pp. La comparaison entre les ambitions des divers groupes dans la construction du capitalisme commercial au Canada est esquissée aux cahiers 9 et 10.

tort. Selon la belle expression d'André Garon, les patriotes veulent seulement un capitalisme à leur mesure et ils ne l'obtiendront pas. Le système financier que les patriotes désirent instaurer et dont la Banque du Peuple, créée en 1835, est l'exemple, ressemblerait probablement davantage au modèle américain. Bien futé celui qui saurait dire si les Canadiens doivent ou non regretter le tour qu'a pris leur système financier dans la première moitié du XIX^e siècle.

APPENDICE 1a
SOMMAIRE DES TABLES D'ÉQUIVALENCE
DE 1759, 1764 ET 1777*

Monnaie d'argent	Poids		Valeur en liv. frsc			Valeur en liv. canadienne		
	Gros	Grains	1759	1764	1777	1759	1764	1777
Piastre espagnole	17	12	6- 0-0	6-0-0		0- 5-0	0- 6-0	0- 5-0
Ecu de France	19	4	6- 0-0	6-0-0		0- 5-0	0- 6-8	0- 5-6
Pièce française de 4-10-0	15	16					0- 5-6	0- 4-2
Chelin anglais							0- 1-4	0- 1-1
Pistereen							0- 1-2	0- 1-0
Monnaie d'or								
Johannes	18	6	96- 0-0	96-0-0		4- 0-0	4-16-0	4- 0-0
Noydore	6	20	36- 0-0	36-0-0		1-10-0	1-16-0	1-10-0
Caroline	5	17					1-10-0	
Guinée	5	4	27- 0-0	28-0-0		1- 3-4	1- 8-0	1- 3-4
Louis d'or	5	3	24- 0-0	28-0-0		1- 0-0	1- 8-0	1- 2-6
Pistole française ou espagnole	4	4	21-10-0	21-0-0		0-18-0	1- 1-0	0-18-0

*SOURCE: J. Hamelin, « À la recherche d'un cours monétaire canadien », p. 31.

APPENDICE 1b
POIDS ET TAUX DE LA MONNAIE D'OR ET D'ARGENT :
1777-1791-1812*

I - Monnaies d'or	Années	Poids(2)		Valeur en liv. can. ou cours courant(3)			Valeur en liv. françaises ou ancien cours(4)		
		Gros	Grains	£	s	p	ll	s	α
Portugaise du Portugal (A Johannes)	1777(1)-1795	18	6	4	0	0	96	0	0
	1796(5)-1807	18	0	4	0	0	96	0	0
	1808(6)-1812	18	0	4	0	0	96	0	0
Moydore de Portugal	1777-1795	6	20	1	10	0	36	0	0
	1796-1807	6	18	1	10	0	36	0	0
	1808-1812	6	18	1	10	0	36	0	0
Quadruple d'Espagne (A Doubloon) ou Pièce de 4 Pistoles	1777-1795	17	0	3	12	0	86	8	0
	1796-1807	17	0	3	14	0	88	16	0
	1808-1812	17	0	3	14	6	89	8	0
Guinée anglaise (A Guinea)	1777-1795	5	6	1	3	4	28	0	0
	1796-1807	5	6	1	3	4	28	0	0
	1808-1812	5	6	1	3	4	28	0	0
Louis d'or de France (Monnayé avant 1793)	1777-1795	5	3	1	2	6	27	0	0
	1796-1807	5	4	1	2	6	27	0	0
	1808-1812	5	4	1	2	8	27	4	0
Pistole de France (Monnayé avant 1793)	1796-1798	4	4	0	18	0	20	8	0
	1799-1807	4	4	0	18	0	21	12	0
	1808-1812	4	4	0	18	3	21	18	0
Aigle américain (An Eagle)	1796-1812	11	6	2	10	0	60	0	0
Demi-Guinée (Half a Guinea)	1808-1812	2	15	0	11	8	14	0	0
Tiers de Guinée (Third a Guinea)	1808-1812	1	18	0	7	9 1/3	9	6 2/3	0
Demi-Portugaise (Half a Johannes)	1808-1812	9	0	2	0	0	48	0	0
Demi-Aigle (Half an Eagle)	1808-1812	5	15	1	5	0	30	0	0
Demi-Quadruple (Half a Doubloon)	1808-1812	8	12	1	17	3	44	14	0

II — Monnaies d'argent	Années	Valeur en livres canadiennes ou cours courant			Valeur en livres françaises ou ancien cours	
		£	s	p	ll	sols
Piastre espagnole (A Spanish Dollar)	1777-1812	0	5	0	6	0
Ecu d'Angleterre (A Crown)	1777-1812	0	5	6	6	12
Ecu de France 6 liv. tournois	1777-1812	0	5	6	6	12
Ecu de France 4 liv. 10 sols tournois	1777-1812	0	4	2	5	0
Shilling anglais	1777-1812	0	1	1	1	6
Pièce de France de 84 sols tournois	1777-1812	0	1	1	1	6
L'Escalin (A Pistareen)	1777-1812	0	1	0	1	4
Pièce de France de 36 sols tournois	1777-1812	0	1	8	2	0
Piastre américaine (American Dollar)	1777-1812	0	5	0	6	0

*SOURCE: *Almanach de Québec*, 1792-1813. Chaque almanach reflète la situation de l'année précédente. Voir aussi J. Lambert, *Travels Through Lower Canada...*, 3 vol., Londres, 1810.

1. L'*Almanach* de 1792 spécifie que les données pour 1791 sont conformes à l'Ordonnance du 29 mars 1777.
2. Il faut distinguer le poids "en gros" et le poids de chaque pièce, en grains. Ainsi, la loi de 1796 prévoit qu'après le 1^{er} juin 1797, dans les paiements au-dessus de £50c. faits en pièces d'or, "l'or pourra être pesé en gros, c'est-à-dire la monnaie d'or de la Grande-Bretagne, de Portugal et de l'Amérique ensemble et passera à raison de 89 s courant par once Troye; l'or d'Espagne et de France sera pesé ensemble et passera à raison de 87 s courant par once Troye — et il sera fait une déduction de deux-tiers d'un grain sur chaque pièce ainsi pesé en gros, comme compensation pour la perte qui en résultera en les payant en détail." (*Almanach de Québec, 1797...*). La loi de 1803 réduira la somme visée de £50 à £20c.
3. Livre anglaise (£) cours d'Halifax.
4. Livre française "ancien cours" ou dite "de 20 sols". Son rapport à la livre tournois est le même que celui de la livre anglaise cours d'Halifax avec la livre sterling, soit 9/10. L'existence de cette monnaie de compte, peu connue et presque toujours assimilée à la livre tournois par les historiens (d'où des distorsions dans les prix), est confirmée par les livres de comptes des ASS, des livres de comptes de plusieurs marchands, etc. En fait, s'il n'y a pas de mention explicite de *livre tournois*, il s'agit presque toujours de la livre dite "de 20 sols" ou "ancien cours" (voir tableau 1).
5. Taux fixés par la loi du Parlement provincial adoptée le 7 mai 1796 (*Almanach de Québec, 1797*).
6. Taux fixés par la loi du Parlement provincial adoptée le 14 avril 1808 (*Almanach de Québec, 1809; Le Courier de Québec, 20 avril 1808*).